



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-030-2025-04

PUBLIÉ LE 11 AVRIL 2025

Sommaire

IDF-2025-04-02-00007 - Délibération n°2025-09 compte de gestion et compte administratif 2024 (78 pages)	Page 4
IDF-2025-04-02-00008 - Délibération n°2025-10 approbation de l'Affectation du résultat 2024 (1 page)	Page 83
IDF-2025-04-02-00011 - Délibération n°2025-13 Approbation de la passation du Marché de supports signalétiques (1 page)	Page 85
IDF-2025-04-02-00012 - Délibération n°2025-14 Approbation de la passation du marché affichage publicitaire (1 page)	Page 87
Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Département Personnes confrontées à des Difficultés Spécifiques, Addictions	
IDF-2025-03-11-00015 - Arrêté de renouvellement autorisation CSAPA RABELAIS (2 pages)	Page 89
IDF-2025-03-11-00016 - Arrêté de renouvellement autorisation CSAPA VILLE D'AUBERVILLIERS (2 pages)	Page 92
IDF-2025-03-11-00017 - Arrêté de renouvellement autorisation CSAPA VILLE D'AULNAY-SOUS-BOIS (2 pages)	Page 95
IDF-2025-03-11-00021 - Arrêté n°2025 - 1 portant renouvellement d'autorisation du Centre de Soins, d'accompagnement et de ?? Prévention en Addictologie (CSAPA) Clémenceau sis 8 rue Georges Clémenceau - ?? 93220 Gagny, géré par l'association AURORE (2 pages)	Page 98
IDF-2025-03-11-00020 - Arrêté n°2025 - 10 portant renouvellement d'autorisation du Centre de Soins, d'accompagnement et de ?? Prévention en Addictologie (CSAPA) dénommé CSAPA de la Courneuve sis 2 mail de ?? Egalité - 93120 la Courneuve (2 pages)	Page 101
IDF-2025-03-11-00023 - Arrêté n°2025 - 11 portant renouvellement d'autorisation du Centre de Soins, d'accompagnement et de ?? Prévention en Addictologie (CSAPA) dénommé LA MOSAIQUE sis 40 ter rue Marceau - ?? 93100 Montreuil (2 pages)	Page 104
IDF-2025-03-11-00024 - Arrêté n°2025 - 2 portant renouvellement d'autorisation du Centre de Soins, d'accompagnement et de ?? Prévention en Addictologie (CSAPA) (2 pages)	Page 107
IDF-2025-03-11-00019 - Arrêté n°2025 - 4 portant renouvellement d'autorisation du Centre de Soins, d'accompagnement et de ?? Prévention en Addictologie (CSAPA) dénommé CSAPA Le Chat sis au centre ?? municipal de santé du Cygne 6 rue du Cygne - 93200 Saint-Denis (2 pages)	Page 110

IDF-2025-03-11-00018 - Arrêté n°2025 - 6 portant renouvellement d'autorisation de « Lits Halte Soins Santé » (LHSS) [?][?] Clémenceau sis 8 rue Georges Clémenceau 93220 Gagny, géré par l'association [?][?] AURORE (2 pages) Page 113

IDF-2025-03-11-00022 - Arrêté n°2025 - 8 portant renouvellement d'autorisation du Centre de Soins, d'accompagnement et de [?][?] Prévention en Addictologie (CSAPA) du GHI Le Raincy-Montfermeil sis 10 rue du [?][?] Général Leclerc - 93370 Montfermeil (2 pages) Page 116

IDF-2025-03-11-00025 - Arrêté n°2025 - 9 portant renouvellement d'autorisation du Centre de Soins, d'accompagnement et de [?][?] Prévention en Addictologie (CSAPA) OPPELIA Cap 93 sis 26 avenue Louis Lemesle - [?][?] 93150 Le Blanc-Mesnil (2 pages) Page 119

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France / Service Régional d'Economie Agricole

IDF-2025-04-03-00009 - Arrêté portant publication de la liste des organismes de formation autorisés à mettre en oeuvre l'action de formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale (5 pages) Page 122

IDF-2025-04-02-00007

Délibération n°2025-09 compte de gestion et
compte administratif 2024

DÉLIBÉRATION N°2025-09 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2024

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1431-7 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Le CENTQUATRE et les arrêtés préfectoraux n°75-2019-12-26-005 du 26 décembre 2019 et n°75-2022-06-24-00010 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS, notamment les articles 9 et 15.2 ;

Vu la délibération n° 2023-18 du 20 décembre 2023 portant approbation du budget primitif 2024 ;

Vu la délibération n°2024-07 du 3 avril 2024 approuvant le budget supplémentaire 2024 ;

Vu la délibération n°2024-13 du 7 novembre 2024 portant approbation de la décision modificative n°01 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2024 figurant en annexe

Article 2 : APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2024 figurant en annexe.

 14 Administrateurs présents ou représentés.

 13 Voix pour Contre 1 Abstentions.

La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND

SIGNÉ

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 50837292700014	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT 104 CENT QUATRE EPCC
--	--

POSTE COMPTABLE DE : Directeur Régional des Finances Publiques

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : 02- BUDGET PRINCIPAL (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 10

B2 - Balance générale du budget - Recettes 11

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 13

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 15

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 16

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 17

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières 19

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 20

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 21

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées Sans Objet

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet

A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes
C5 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature

Sans Objet

Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

22

- (1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	18 017 142,65	G	17 934 705,64	G-A	-82 437,01
	Section d'investissement	B	992 215,58	H	548 872,77	H-B	-443 342,81

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	506 257,49 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	1 595 859,48 (si excédent)		

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P=	19 009 358,23	Q=	20 585 695,38	=Q-P	1 576 337,15

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00		
	Section d'investissement	F	201 165,42	L	0,00		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	201 165,42	= K+L	0,00		

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	18 017 142,65	= G+I+K	18 440 963,13		423 820,48
	Section d'investissement	= B+D+F	1 193 381,00	= H+J+L	2 144 732,25		951 351,25
	TOTAL CUMULE	=	19 210 523,65	=	20 585 695,38		1 375 171,73

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	201 165,42
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	20 287,74	0,00
21	Immobilisations corporelles	180 877,68	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	8 504 196,70	7 298 670,15	1 034 181,01	0,00	171 345,54
012	Charges de personnel, frais assimilés	8 984 443,00	8 364 153,37	620 289,63	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	382 349,08	280 899,39	38 460,43	0,00	62 989,26
Total des dépenses de gestion courante		17 870 988,78	15 943 722,91	1 692 931,07	0,00	234 334,80
66	Charges financières	5 328,76	5 087,42	0,00	0,00	241,34
67	Charges exceptionnelles	44 000,00	26 528,48	0,00	0,00	17 471,52
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	10 000,00	0,00			10 000,00
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		17 930 317,54	15 975 338,81	1 692 931,07	0,00	262 047,66
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections	389 000,00	348 872,77			40 127,23
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		389 000,00	348 872,77			40 127,23
TOTAL		18 319 317,54	16 324 211,58	1 692 931,07	0,00	302 174,89
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	30 000,00	21 118,65	0,00	0,00	8 881,35
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 332 360,95	4 528 649,16	0,00	0,00	803 711,79
73	Produits issus de la fiscalité(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	9 649 029,00	9 901 170,75	78 654,13	0,00	-330 795,88
75	Autres produits de gestion courante	1 976 435,10	2 256 948,90	0,00	0,00	-280 513,80
Total des recettes de gestion courante		16 987 825,05	16 707 887,46	78 654,13	0,00	201 283,46
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 124 731,00	885 551,98	0,00	0,00	239 179,02
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		18 112 556,05	17 593 439,44	78 654,13	0,00	440 462,48
042	Opérat° ordre transfert entre sections	273 300,00	262 612,07			10 687,93
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		273 300,00	262 612,07			10 687,93
TOTAL		18 385 856,05	17 856 051,51	78 654,13	0,00	451 150,41
Pour information		506 257,49				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) Ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	42 908,98	22 589,98	20 287,74	31,26
21	Immobilisations corporelles	766 972,58	578 072,29	180 877,68	8 022,61
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	809 881,56	600 662,27	201 165,42	8 053,87
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	128 941,24	128 941,24	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	128 941,24	128 941,24	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	938 822,80	729 603,51	201 165,42	8 053,87
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	273 300,00	262 612,07		10 687,93
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	273 300,00	262 612,07		10 687,93
	TOTAL	1 212 122,80	992 215,58	201 165,42	18 741,80
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	400 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	400 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	400 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	389 000,00	348 872,77		40 127,23
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	389 000,00	348 872,77		40 127,23
	TOTAL	789 000,00	548 872,77	0,00	240 127,23
	Pour information	1 595 859,48			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

104 CENT QUATRE EPCC - 02- BUDGET PRINCIPAL - CA - 2024

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	8 332 851,16		8 332 851,16
012	Charges de personnel, frais assimilés	8 984 443,00		8 984 443,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	319 359,82		319 359,82
66	Charges financières	5 087,42	0,00	5 087,42
67	Charges exceptionnelles	26 528,48	0,00	26 528,48
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	348 872,77	348 872,77
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		17 668 269,88	348 872,77	18 017 142,65

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	18 017 142,65
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	262 612,07	262 612,07
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	128 941,24	0,00	128 941,24
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	22 589,98	0,00	22 589,98
21	Immobilisations corporelles (6)	578 072,29	0,00	578 072,29
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		729 603,51	262 612,07	992 215,58

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	992 215,58
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	21 118,65		21 118,65
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 528 649,16		4 528 649,16
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	9 979 824,88		9 979 824,88
75	Autres produits de gestion courante	2 256 948,90		2 256 948,90
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	885 551,98	262 612,07	1 148 164,05
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	17 672 093,57	262 612,07	17 934 705,64

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	506 257,49
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	18 440 963,13
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	200 000,00	0,00	200 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		348 872,77	348 872,77
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	200 000,00	348 872,77	548 872,77

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	1 595 859,48
---	---------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 144 732,25
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	8 504 196,70	7 298 670,15	1 034 181,01	0,00	171 345,54
605	Achats de matériel, équipements	7 922,33	0,00	0,00	0,00	7 922,33
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	525 560,74	417 644,33	107 916,39	0,00	0,02
6063	Fournitures entretien et petit équipt	187 408,67	138 516,58	33 600,15	0,00	15 291,94
6064	Fournitures administratives	7 946,71	7 473,51	333,16	0,00	140,04
6066	Carburants	1 874,57	1 874,58	0,00	0,00	-0,01
6068	Autres matières et fournitures	67 610,13	61 173,55	5 563,42	0,00	873,16
611	Sous-traitance générale	3 542 753,67	3 024 642,51	463 619,42	0,00	54 491,74
6132	Locations immobilières	62 446,58	47 672,20	0,00	0,00	14 774,38
6135	Locations mobilières	325 814,16	293 459,93	19 968,34	0,00	12 385,89
6137	Redevances, droits de passage, servitude	6 000,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	1 210 079,51	1 043 365,54	162 014,51	0,00	4 699,46
6161	Multirisques	62 532,36	62 532,36	0,00	0,00	0,00
618	Divers	126 910,47	94 217,31	33 640,96	0,00	-947,80
6222	Commissions et courtages sur ventes	8 650,20	5 508,07	0,00	0,00	3 142,13
6226	Honoraires	100 026,56	75 090,78	20 600,28	0,00	4 335,50
6231	Annonces et insertions	425 775,30	394 492,48	24 987,00	0,00	6 295,82
6236	Catalogues et imprimés	80 792,47	61 108,93	1 094,73	0,00	18 588,81
6238	Divers	1 127,65	820,47	0,00	0,00	307,18
6241	Transports sur achats	40,28	40,28	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	142 831,32	109 147,54	31 553,83	0,00	2 129,95
6251	Voyages et déplacements	240 421,91	206 301,22	27 844,27	0,00	6 276,42
6256	Missions	69 011,52	62 710,77	2 633,70	0,00	3 667,05
6257	Réceptions	311 103,13	257 919,25	40 876,83	0,00	12 307,05
6261	Frais d'affranchissement	24 169,17	22 053,97	14,50	0,00	2 100,70
6262	Frais de télécommunications	70 035,13	68 575,29	698,40	0,00	761,44
627	Services bancaires et assimilés	4 936,74	2 260,78	0,00	0,00	2 675,96
6281	Concours divers (cotisations)	700,00	700,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	817 100,12	762 667,66	55 948,06	0,00	-1 515,60
6288	Autres	6 585,56	6 467,50	118,06	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	27 968,00	27 968,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	19 847,35	19 847,35	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	3 180,80	2 538,82	0,00	0,00	641,98
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	15 033,59	13 878,59	1 155,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	8 984 443,00	8 364 153,37	620 289,63	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	134 330,26	99 048,57	18 747,97	0,00	16 533,72
6312	Taxe d'apprentissage	35 379,00	42 146,96	0,00	0,00	-6 767,96
6318	Autres impôts, taxes et versements assim	5 797,74	327,73	0,00	0,00	5 470,01
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	26 000,00	26 307,93	0,00	0,00	-307,93
6333	Particip. employeurs format° pro. cont.	100 240,00	74 850,11	0,00	0,00	25 389,89
6334	Particip. employeurs effort construct°	24 000,00	23 394,00	0,00	0,00	606,00
6411	Salaires, appointements, commissions	5 468 449,00	5 496 871,34	0,00	0,00	-28 422,34
6412	Congés payés	350 000,00	0,00	439 580,79	0,00	-89 580,79
6413	Primes et gratifications	25 000,00	24 012,95	0,00	0,00	987,05
6414	Indemnités et avantages divers	25 000,00	9 871,87	0,00	0,00	15 128,13
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 415 148,00	1 282 249,32	161 960,87	0,00	-29 062,19
6452	Cotisations aux mutuelles	85 172,00	86 900,50	0,00	0,00	-1 728,50
6453	Cotisations aux caisses de retraites	412 751,00	375 572,24	0,00	0,00	37 178,76
6454	Cotisations au Pôle emploi	271 237,00	235 231,23	0,00	0,00	36 005,77
6458	Cotizat° autres organismes sociaux	205 618,00	186 493,87	0,00	0,00	19 124,13
6472	Versements aux comités d'entreprise	29 482,00	51 046,88	0,00	0,00	-21 564,88
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	35 379,00	34 770,06	0,00	0,00	608,94
6475	Médecine du travail, pharmacie	20 000,00	17 455,81	0,00	0,00	2 544,19
648	Autres charges de personnel	315 460,00	297 602,00	0,00	0,00	17 858,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	382 349,08	280 899,39	38 460,43	0,00	62 989,26
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	53 190,67	43 254,36	231,10	0,00	9 705,21

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6518	Autres	243 150,67	154 380,28	38 229,33	0,00	50 541,06
6541	Créances admises en non-valeur	86 000,00	83 249,94	0,00	0,00	2 750,06
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	7,74	14,81	0,00	0,00	-7,07
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		17 870 988,78	15 943 722,91	1 692 931,07	0,00	234 334,80
66	Charges financières (b) (5)	5 328,76	5 087,42	0,00	0,00	241,34
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 028,76	5 028,76	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
666	Pertes de change	300,00	58,66	0,00	0,00	241,34
67	Charges exceptionnelles (c)	44 000,00	26 528,48	0,00	0,00	17 471,52
6712	Amendes fiscales et pénales	1 589,18	1 589,18	0,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	6 985,01	4 988,57	0,00	0,00	1 996,44
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	35 425,81	19 950,73	0,00	0,00	15 475,08
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	10 000,00	0,00			10 000,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	10 000,00	0,00			10 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		17 930 317,54	15 975 338,81	1 692 931,07	0,00	262 047,66
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	389 000,00	348 872,77			40 127,23
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	389 000,00	348 872,77			40 127,23
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		389 000,00	348 872,77			40 127,23
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		389 000,00	348 872,77			40 127,23
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		18 319 317,54	16 324 211,58	1 692 931,07	0,00	302 174,89
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	-2 810,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-2 705,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts(BP+DM +RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	30 000,00	21 118,65	0,00	0,00	8 881,35
64198	Autres remboursements	30 000,00	21 118,65	0,00	0,00	8 881,35
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 332 360,95	4 528 649,16	0,00	0,00	803 711,79
703	Ventes de produits résiduels	0,00	580,33	0,00	0,00	-580,33
706	Prestations de services	3 925 114,95	3 222 659,96	0,00	0,00	702 454,99
7082	Commissions et courtages	20 000,00	35 846,18	0,00	0,00	-15 846,18
7083	Locations diverses	176 800,00	190 796,05	0,00	0,00	-13 996,05
7084	Mise à disposition de personnel facturée	633 511,00	597 072,36	0,00	0,00	36 438,64
70878	Remb. frais par des tiers	321 935,00	231 694,28	0,00	0,00	90 240,72
7088	Autres produits activités annexes	255 000,00	250 000,00	0,00	0,00	5 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	9 649 029,00	9 901 170,75	78 654,13	0,00	-330 795,88
74	Subventions d'exploitation	9 649 029,00	9 901 170,75	78 654,13	0,00	-330 795,88
75	Autres produits de gestion courante	1 976 435,10	2 256 948,90	0,00	0,00	-280 513,80
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	572 294,00	753 048,42	0,00	0,00	-180 754,42
752	Revenus des immeubles	1 169 141,10	1 247 970,85	0,00	0,00	-78 829,75
7588	Autres	235 000,00	255 929,63	0,00	0,00	-20 929,63
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		16 987 825,05	16 707 887,46	78 654,13	0,00	201 283,46
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7622	Prod. Immo. fin. - rattachement ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 124 731,00	885 551,98	0,00	0,00	239 179,02
7711	Dédits et pénalités perçus	531,00	0,00	0,00	0,00	531,00
7713	Libéralités reçues	167 431,00	73 500,00	0,00	0,00	93 931,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	808 800,00	800 224,17	0,00	0,00	8 575,83
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00	1 690,72	0,00	0,00	-690,72
778	Autres produits exceptionnels	146 969,00	10 137,09	0,00	0,00	136 831,91
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		18 112 556,05	17 593 439,44	78 654,13	0,00	440 462,48
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	273 300,00	262 612,07			10 687,93
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	273 300,00	262 612,07			10 687,93
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		273 300,00	262 612,07			10 687,93
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		18 385 856,05	17 856 051,51	78 654,13	0,00	451 150,41
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		506 257,49				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	-2 810,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-2 705,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	42 908,98	22 589,98	20 287,74	31,26
2031	Frais d'études	24 747,50	4 428,50	20 287,74	31,26
2051	Concessions et droits assimilés	18 161,48	18 161,48	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	766 972,58	578 072,29	180 877,68	8 022,61
2135	Installations générales, agencements	310 112,09	195 182,70	107 635,01	7 294,38
2151	Installations complexes spécialisées	6 901,48	6 901,48	0,00	0,00
2153	Installations à caractère spécifique	280 484,39	211 953,34	67 942,92	588,13
2183	Matériel de bureau et informatique	83 634,15	81 320,71	2 185,32	128,12
2184	Mobilier	26 313,63	23 187,22	3 114,43	11,98
2188	Autres immobilisations corporelles	59 526,84	59 526,84	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		809 881,56	600 662,27	201 165,42	8 053,87
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	128 941,24	128 941,24	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	128 941,24	128 941,24	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		128 941,24	128 941,24	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		938 822,80	729 603,51	201 165,42	8 053,87
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	273 300,00	262 612,07		10 687,93
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	273 300,00	262 612,07		10 687,93
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	8 000,00	7 844,60		155,40
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	40 000,00	40 000,00		0,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	225 300,00	214 767,47		10 532,53
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		273 300,00	262 612,07		10 687,93
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 212 122,80	992 215,58	201 165,42	18 741,80
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(6) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	400 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00
1314	Subv. équipt Communes	400 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		400 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		400 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	389 000,00	348 872,77		40 127,23
28031	Frais d'études	6 700,00	6 078,24		621,76
2805	Licences, logiciels, droits similaires	44 300,00	15 815,48		28 484,52
28135	Installations générales, agencements, ..	700,00	9 236,00		-8 536,00
28145	Aménagements construction sol d'autrui	27 200,00	20 832,00		6 368,00
28151	Installations complexes spécialisées	600,00	485,00		115,00
28153	Installations à caractère spécifique	110 000,00	111 102,05		-1 102,05
28154	Matériel industriel	1 000,00	2 280,43		-1 280,43
28155	Outillage industriel	300,00	267,15		32,85
28157	Aménagements des matériels industriels	2 400,00	2 361,42		38,58
28181	Installations générales, agencements	48 400,00	48 008,97		391,03
28182	Matériel de transport	2 400,00	3 126,00		-726,00
28183	Matériel de bureau et informatique	29 000,00	34 699,14		-5 699,14
28184	Mobilier	16 000,00	17 011,81		-1 011,81
28188	Autres	100 000,00	77 569,08		22 430,92
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		389 000,00	348 872,77		40 127,23
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		389 000,00	348 872,77		40 127,23
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		789 000,00	548 872,77	0,00	240 127,23
Pour information		1 595 859,48			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	1 595 859,48
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	1 595 859,48

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 106 (C)	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	1 595 859,48
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	1 595 859,48

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	402 241,24	391 553,31	201 165,42	592 718,73
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	389 000,00	348 872,77	0,00	348 872,77
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	-13 241,24	-42 680,54	-201 165,42	-243 845,96
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	1 595 859,48			1 595 859,48
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	1 595 859,48			1 595 859,48
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				1 352 013,52

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		402 241,24	391 553,31
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		128 941,24	128 941,24
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	128 941,24	128 941,24
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		273 300,00	262 612,07
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	273 300,00	262 612,07
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		389 000,00	III 348 872,77
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		389 000,00	348 872,77
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	6 700,00	6 078,24
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	44 300,00	15 815,48
28135	<i>Installations générales, agencements, ..</i>	700,00	9 236,00
28145	<i>Aménagements construction sol d'autrui</i>	27 200,00	20 832,00
28151	<i>Installations complexes spécialisées</i>	600,00	485,00
28153	<i>Installations à caractère spécifique</i>	110 000,00	111 102,05
28154	<i>Matériel industriel</i>	1 000,00	2 280,43
28155	<i>Outillage industriel</i>	300,00	267,15
28157	<i>Aménagements des matériels industriels</i>	2 400,00	2 361,42
28181	<i>Installations générales, agencements</i>	48 400,00	48 008,97
28182	<i>Matériel de transport</i>	2 400,00	3 126,00
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	29 000,00	34 699,14
28184	<i>Mobilier</i>	16 000,00	17 011,81
28188	<i>Autres</i>	100 000,00	77 569,08
29...	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		
39...	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

cent quatre 104
BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2024

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M JOINOVICI MARC

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2024 AU 07/03/2025

Nomenclature M4 spic
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
<u>1 Bilan synthétique</u>	<u>Etat I-1 4</u>
2 Bilan	Etat I-2 5
<u>2.1 Bilan Actif</u>	
<u>2.2 Bilan Passif</u>	
<u>3 Compte de résultat synthétique</u>	<u>Etat I-3 13</u>
<u>4 Compte de résultat</u>	<u>Etat I-4 14</u>
5 Annexe	18
<u>Etats des opérations pour compte de tiers</u>	<u>Etat I-5 19</u>
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
<u>1 Résultats budgétaires de l'exercice</u>	<u>Etat II-1 22</u>
<u>2 Résultats d'exécution</u>	<u>Etat II-2 23</u>
<u>3 Etat de consommation des crédits</u>	<u>Etat II-3 24</u>
<u>4 Etat de réalisation des opérations</u>	<u>Etat II-4 28</u>
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	36
<u>1 Balance des comptes</u>	<u>Etat III-1 37</u>
<u>2 Situation des valeurs inactives</u>	<u>Etat III-2 60</u>
<u>4EME PARTIE : Page des signatures</u>	<u>61</u>

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

ACTIF NET⁽¹⁾	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	123,59	Dotations	5 100,00
Terrains		Fonds Globalisés	
Constructions	2 402,27	Réserves	
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	1 153,14	Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	506,26
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	-82,44
Autres immobilisations corporelles	1 459,88	Subventions transférables	1 256,11
Total immobilisations corporelles (nettes)	5 015,29	Subventions non transférables	
Immobilisations financières	64,71	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 203,59	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	6 779,93
Créances	1 512,68	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	
Disponibilités	2 482,37	Fournisseurs ⁽²⁾	1 188,21
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	1 030,86
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 995,05	Total dettes à court terme	2 219,07
Comptes de régularisations	0,45	TOTAL DETTES	2 219,07
		Comptes de régularisations	200,09
TOTAL ACTIF	9 199,10	TOTAL PASSIF	9 199,10

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2025

BILAN (en Euros)

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

ACTIF		Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études, de R et D	172 627,90	85 164,88	87 463,02	89 112,76
	Conces, brev, licences, marques, procéd	1 027 120,51	990 991,60	36 128,91	33 782,91
	Fonds commercial, droit au bail				
	Autres immobilisations incorporelles	604,36	604,36		
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété	337 587,01	9 236,00	328 351,01	142 404,31
	Construction sur sol autrui en tte prop	2 344 204,77	270 287,36	2 073 917,41	2 094 749,41
	Instal, mat et outil techn en tte prop	2 220 361,07	1 067 216,11	1 153 144,96	1 050 786,19
	Oeuvres d'art	217 358,27		217 358,27	217 358,27
	Autres immobilisations corporelles	4 558 903,19	3 316 380,01	1 242 523,18	1 258 903,41
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immobilisations affectées en toute prop				
	Immobilisations mises en concession ou à				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
Constructions mises à disposition					
Construction sur sol autrui mise à dispo					
MONTANT A REPORTER	10 878 767,08	5 739 880,32	5 138 886,76	4 887 097,26	



BILAN (en Euros)

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

ACTIF		Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	10 878 767,08	5 739 880,32	5 138 886,76	4 887 097,26
	Instal, mat et outil tech mise à dispo				
	Autres immob corpo mise à dispo				
	Immobilisations en cours mises à dispo				
	Terrains reçus en affect ou concess				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées	21 014,50		21 014,50	21 014,50
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
Autres créances	43 691,00		43 691,00	43 691,00	
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	10 943 472,58	5 739 880,32	5 203 592,26	4 951 802,76	



BILAN (en Euros)

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

ACTIF		Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision				
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances				
	Clients et comptes rattachés	724 316,99	145 924,00	578 392,99	984 201,31
	Créances irrécouvrables admises en NV				
	Autres	819 101,90		819 101,90	868 035,24
	Créances sur l'Etat et collec publiques				63 169,00
	Créances sur les BA ou le BP				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	115 181,41		115 181,41	434 958,50
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	2 482 374,44		2 482 374,44	2 786 184,59
Avances de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	4 140 974,74	145 924,00	3 995 050,74	5 136 548,64



BILAN (en Euros)

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

ACTIF		Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser	452,75		452,75	29 330,51
	Écarts de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	452,75		452,75	29 330,51
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	15 084 900,07	5 885 804,32	9 199 095,75	10 117 681,91



BILAN (en Euros)

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

PASSIF		Exercice 2024	Exercice 2023
FONDS PROPRES	Dotations	5 100 000,00	5 100 000,00
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	506 257,49	1 065 708,60
	Résultat de l'exercice	-82 437,01	-559 451,11
	Subventions d'investissement	1 256 108,93	1 318 721,00
	Provisions réglementées		
	Fonds globalisés		
	Droits de l'affectant		
FONDS PROPRES TOTAL I	6 779 929,41	6 924 978,49	



BILAN (en Euros)

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

PASSIF		Exercice 2024	Exercice 2023
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		



BILAN (en Euros)

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

PASSIF		Exercice 2024	Exercice 2023
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		128 941,24
	Emprunts et dettes financières		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Avances		
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 188 211,52	1 480 212,77
	Dettes fiscales et sociales	1 010 129,56	1 017 468,19
	Autres		
	Fournisseurs d'immobilisations		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ	19 731,00	22 730,00
	Dettes fiscales (impôts sur bénéfices)		
	Dettes envers les BA ou le BP		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	1 000,00	22 500,85
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	2 219 072,08	2 671 853,05	



BILAN (en Euros)

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

PASSIF		Exercice 2024	Exercice 2023
COMPTES DE REGULARI SATION	Recettes à classer ou à régulariser	200 094,26	520 850,37
	Écart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	200 094,26	520 850,37
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	9 199 095,75	10 117 681,91



Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	9 979,82	9 576,94
Produits des services	4 528,65	4 118,17
Autres produits	2 256,95	1 879,32
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	16 765,42	15 574,42
Traitements, salaires, charges sociales	8 678,50	8 409,72
Achats et charges externes	8 385,26	7 678,34
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	348,87	381,93
Autres charges	551,77	594,88
Charges courantes non financières	17 964,41	17 064,87
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	-1 198,99	-1 490,45
Produits courants financiers		0,06
Charges courantes financières	5,09	
RESULTAT COURANT FINANCIER	-5,09	0,06
RESULTAT COURANT	-1 204,07	-1 490,39
Produits exceptionnels	1 148,16	1 017,48
Charges exceptionnelles	26,53	86,54
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 121,64	930,94
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-82,44	-559,45



COMPTE DE RESULTAT 2024

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Prestations de services	3 222 659,96	3 078 991,37
Divers	1 305 989,20	1 039 175,00
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits issus de la fiscalité		
Subventions d'exploitation	9 979 824,88	9 576 941,69
Reprises sur dépréciations et provisions		73 403,00
Transferts de charges		
Autres produits	2 256 948,90	1 805 913,82
TOTAL I	16 765 422,94	15 574 424,88
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	8 385 259,94	7 678 344,89
Impôts et taxes sur rémunérations	167 026,73	181 672,00
Autres impôts, taxes et versem assimilés	65 387,76	61 040,10



COMPTE DE RESULTAT 2024

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
Salaires et traitements	6 246 820,30	6 046 361,56
Charges sociales	2 431 680,78	2 363 359,55
Dotations amortissements sur immob	348 872,77	381 928,52
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant		
Dot aux prov pour riques et charges		
Autres charges	319 359,82	352 167,23
TOTAL II	17 964 408,10	17 064 873,85
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-1 198 985,16	-1 490 448,97
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières et créances		
Autres intérêts et produits assimilés		60,59
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produits net sur cessions de VMP		
TOTAL III		60,59
CHARGES FINANCIERES		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	5 028,76	



COMPTE DE RESULTAT 2024

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
Pertes de change	58,66	
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL IV	5 087,42	
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-5 087,42	60,59
A + B - RESULTAT COURANT	-1 204 072,58	-1 490 388,38
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion	875 414,89	813 649,17
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital	272 749,16	203 827,39
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	1 148 164,05	1 017 476,56
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion	26 528,48	86 539,29
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
TOTAL VI	26 528,48	86 539,29



COMPTE DE RESULTAT 2024

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	1 121 635,57	930 937,27
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	17 913 586,99	16 591 962,03
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	17 996 024,00	17 151 413,14
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-82 437,01	-559 451,11



Opérations Compte de Tiers

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2024

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Opérations Compte de Tiers

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2024

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Résultats budgétaires de l'exercice

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 384 859,48	18 892 113,54	21 276 973,02
Titres de recette émis (b)	548 872,77	18 739 315,47	19 288 188,24
Réductions de titres (c)		804 609,83	804 609,83
Recettes nettes (d = b - c)	548 872,77	17 934 705,64	18 483 578,41
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 212 122,80	18 319 317,54	19 531 440,34
Mandats émis (f)	992 215,58	19 695 955,61	20 688 171,19
Annulations de mandats (g)		1 678 812,96	1 678 812,96
Depenses nettes (h = f - g)	992 215,58	18 017 142,65	19 009 358,23
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	443 342,81	82 437,01	525 779,82



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	1 595 859,48		-443 342,81		1 152 516,67
Fonctionnement	506 257,49		-82 437,01		423 820,48
TOTAL I	2 102 116,97		-525 779,82		1 576 337,15
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	2 102 116,97		-525 779,82		1 576 337,15



Etat Consommation des CréditsSection D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES		128 941,24	128 941,24	128 941,24		128 941,24	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	41 680,00	1 228,98	42 908,98	22 589,98		22 589,98	20 319,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	534 320,00	232 652,58	766 972,58	578 072,29		578 072,29	188 900,29
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	576 000,00	362 822,80	938 822,80	729 603,51		729 603,51	209 219,29
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	576 000,00	362 822,80	938 822,80	729 603,51		729 603,51	209 219,29
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	213 000,00	60 300,00	273 300,00	262 612,07		262 612,07	10 687,93
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	213 000,00	60 300,00	273 300,00	262 612,07		262 612,07	10 687,93
TOTAL GENERAL		789 000,00	423 122,80	1 212 122,80	992 215,58		992 215,58	219 907,22



Etat Consommation des CréditsSection D'INVESTISSEMENT
RECETTES

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	400 000,00		400 000,00	200 000,00		200 000,00	200 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	400 000,00		400 000,00	200 000,00		200 000,00	200 000,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	400 000,00		400 000,00	200 000,00		200 000,00	200 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	389 000,00		389 000,00	348 872,77		348 872,77	40 127,23
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	389 000,00		389 000,00	348 872,77		348 872,77	40 127,23
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		1 595 859,48	1 595 859,48				1 595 859,48
TOTAL GENERAL		789 000,00	1 595 859,48	2 384 859,48	548 872,77		548 872,77	1 835 986,71



Etat Consommation des CréditsSection DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	8 128 028,00	376 168,70	8 504 196,70	9 032 710,50	699 859,34	8 332 851,16	171 345,54
012	Charges de personnel et frais assimilés	8 324 088,00	660 355,00	8 984 443,00	9 862 687,66	878 244,66	8 984 443,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	311 064,00	71 285,08	382 349,08	420 068,78	100 708,96	319 359,82	62 989,26
66	CHARGES FINANCIÈRES	100,00	5 228,76	5 328,76	5 087,42		5 087,42	241,34
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	17 058,00	26 942,00	44 000,00	26 528,48		26 528,48	17 471,52
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DÉPRÉCIATIONS ET AUX PROVISIONS	10 000,00		10 000,00				10 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	16 790 338,00	1 139 979,54	17 930 317,54	19 347 082,84	1 678 812,96	17 668 269,88	262 047,66
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	389 000,00		389 000,00	348 872,77		348 872,77	40 127,23
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	389 000,00		389 000,00	348 872,77		348 872,77	40 127,23
TOTAL GENERAL		17 179 338,00	1 139 979,54	18 319 317,54	19 695 955,61	1 678 812,96	18 017 142,65	302 174,89



Etat Consommation des CréditsSection DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges	30 000,00		30 000,00	21 486,93	368,28	21 118,65	8 881,35
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	3 590 849,00	1 741 511,95	5 332 360,95	4 868 475,71	339 826,55	4 528 649,16	803 711,79
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	9 149 424,00	499 605,00	9 649 029,00	10 297 226,88	317 402,00	9 979 824,88	-330 795,88
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 487 796,00	488 639,10	1 976 435,10	2 305 334,62	48 385,72	2 256 948,90	-280 513,80
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 708 269,00	-1 583 538,00	1 124 731,00	984 179,26	98 627,28	885 551,98	239 179,02
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	16 966 338,00	1 146 218,05	18 112 556,05	18 476 703,40	804 609,83	17 672 093,57	440 462,48
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	213 000,00	60 300,00	273 300,00	262 612,07		262 612,07	10 687,93
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	213 000,00	60 300,00	273 300,00	262 612,07		262 612,07	10 687,93
002	Résultat d'exploitation reporté		506 257,49	506 257,49				506 257,49
TOTAL GENERAL		17 179 338,00	1 712 775,54	18 892 113,54	18 739 315,47	804 609,83	17 934 705,64	957 407,90



Etat de réalisation des opérationsSection D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euro	128 941,24		128 941,24
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	128 941,24		128 941,24
2031	Frais d'études	4 428,50		4 428,50
2051	Concessions et droits assimilés	18 161,48		18 161,48
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	22 589,98		22 589,98
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	195 182,70		195 182,70
2151	Installations complexes spécialisées	6 901,48		6 901,48
2153	Installations à caractère spécifique	211 953,34		211 953,34
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	81 320,71		81 320,71
2184	Mobilier	23 187,22		23 187,22
2188	Autres	59 526,84		59 526,84
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	578 072,29		578 072,29
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	729 603,51		729 603,51
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	729 603,51		729 603,51
13912	Régions	7 844,60		7 844,60
13913	Départements	40 000,00		40 000,00
13914	Communes	214 767,47		214 767,47
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	262 612,07		262 612,07
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	262 612,07		262 612,07
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	992 215,58		992 215,58



Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1314	Communes	200 000,00		200 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	200 000,00		200 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	200 000,00		200 000,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	200 000,00		200 000,00
28031	Frais d'études	6 078,24		6 078,24
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	15 815,48		15 815,48
28135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	9 236,00		9 236,00
28145	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	20 832,00		20 832,00
28151	Installations complexes spécialisées	485,00		485,00
28153	Installations à caractère spécifique	111 102,05		111 102,05
28154	Matériel industriel	2 280,43		2 280,43
28155	Outillage industriel	267,15		267,15
28157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	2 361,42		2 361,42
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	48 008,97		48 008,97
28182	Matériel de transport	3 126,00		3 126,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	34 699,14		34 699,14
28184	Mobilier	17 011,81		17 011,81
28188	Autres	77 569,08		77 569,08
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	348 872,77		348 872,77
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	348 872,77		348 872,77
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	548 872,77		548 872,77



Etat de réalisation des opérationsSection DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie ...)	538 766,73	13 206,01	525 560,72
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	187 882,29	15 765,56	172 116,73
6064	Fournitures administratives	7 806,67		7 806,67
6066	Carburants	1 874,58		1 874,58
6068	Autres matières et fournitures	82 562,21	15 825,24	66 736,97
611	Sous-traitance générale	3 796 221,88	307 959,95	3 488 261,93
6132	Locations immobilières	47 672,20		47 672,20
6135	Locations mobilières	347 306,51	33 878,24	313 428,27
6137	Redevances, droits de passage et servitudes diverses	6 000,00		6 000,00
6156	Maintenance	1 336 765,98	131 385,93	1 205 380,05
6161	Multirisques	62 532,36		62 532,36
6168	Autres	300,00	300,00	
618	Divers	132 295,16	4 436,89	127 858,27
6222	Commissions et courtages sur ventes	12 802,07	7 294,00	5 508,07
6226	Honoraires	109 174,26	13 483,20	95 691,06
6231	Annonces et insertions	439 142,02	19 662,54	419 479,48
6236	Catalogues et imprimés	64 958,18	2 754,52	62 203,66
6238	Divers	4 352,85	3 532,38	820,47
6241	Transports sur achats	40,28		40,28
6248	Divers	183 734,14	43 032,77	140 701,37
6251	Voyages et déplacements	256 010,27	21 864,78	234 145,49
6256	Missions	66 777,87	1 433,40	65 344,47
6257	Réceptions	335 690,80	36 894,72	298 796,08
6261	Frais d'affranchissement	22 076,27	7,80	22 068,47



Etat de réalisation des opérationsSection DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6262	Frais de télécommunications	71 042,32	1 768,63	69 273,69
627	Services bancaires et assimilés	2 260,78		2 260,78
6281	Concours divers (cotisations)	700,00		700,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	843 110,50	24 494,78	818 615,72
6288	Autres	6 585,56		6 585,56
63512	Taxes foncières	27 968,00		27 968,00
63513	Autres impôts locaux	19 847,35		19 847,35
6358	Autres droits	2 538,82		2 538,82
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	15 911,59	878,00	15 033,59
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	9 032 710,50	699 859,34	8 332 851,16
6218	Autre personnel extérieur	117 796,54		117 796,54
6312	Taxe d'apprentissage	44 735,08	2 588,12	42 146,96
6318	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	327,73		327,73
6332	Cotisations versées au FNAL	28 474,05	2 166,12	26 307,93
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	80 490,06	5 639,95	74 850,11
6334	Participation des employeurs à l'effort de construction	46 784,64	23 390,64	23 394,00
6411	Salaires, appointements, commissions de base	5 666 933,08	170 061,74	5 496 871,34
6412	Congés payés	795 657,79	356 077,00	439 580,79
6413	Primes et gratifications	24 012,95		24 012,95
6414	Indemnités et avantages divers	9 871,87		9 871,87
6451	Cotisations à l'URSSAF	1 702 825,93	258 615,74	1 444 210,19
6452	Cotisations aux mutuelles	106 963,41	20 062,91	86 900,50
6453	Cotisations aux caisses de retraite	375 572,24		375 572,24
6454	Cotisations au Pôle Emploi	247 817,85	12 586,62	235 231,23



Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	190 053,88	3 560,01	186 493,87
6472	Versements aux comités d'entreprise	61 087,75	10 040,87	51 046,88
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	48 225,00	13 454,94	34 770,06
6475	Médecine du travail, pharmacie	17 455,81		17 455,81
648	Autres charges de personnel	297 602,00		297 602,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	9 862 687,66	878 244,66	8 984 443,00
6512	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	43 485,46		43 485,46
6518	Autres	293 318,57	100 708,96	192 609,61
6541	Créances admises en non-valeur	83 249,94		83 249,94
6588	Autres charges diverses de gestion courante	14,81		14,81
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	420 068,78	100 708,96	319 359,82
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 028,76		5 028,76
666	Pertes de change	58,66		58,66
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	CHARGES FINANCIÈRES	5 087,42		5 087,42
6712	Pénalités, amendes fiscales et pénales	1 589,18		1 589,18
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 988,57		4 988,57
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	19 950,73		19 950,73
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	26 528,48		26 528,48
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	19 347 082,84	1 678 812,96	17 668 269,88
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	348 872,77		348 872,77
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	348 872,77		348 872,77
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	348 872,77		348 872,77
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	19 695 955,61	1 678 812,96	18 017 142,65

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
64198	Autres remboursements	21 486,93	368,28	21 118,65
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	21 486,93	368,28	21 118,65
703	Ventes de produits résiduels	580,33		580,33
706	Prestations de services	3 548 553,88	325 893,92	3 222 659,96
7082	Commissions et courtages	35 846,18		35 846,18
7083	Locations diverses	190 796,05		190 796,05
7084	Mise à disposition de personnel facturée	597 072,36		597 072,36
70878	par des tiers	245 626,91	13 932,63	231 694,28
7088	Autres produits d'activités annexes (cessions d'approvisionnements...)	250 000,00		250 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	4 868 475,71	339 826,55	4 528 649,16
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	10 297 226,88	317 402,00	9 979 824,88
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	10 297 226,88	317 402,00	9 979 824,88
751	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	785 654,14	32 605,72	753 048,42
752	Revenus des immeubles non affectés à des activités professionnelles	1 263 750,85	15 780,00	1 247 970,85
7588	Autres	255 929,63		255 929,63
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 305 334,62	48 385,72	2 256 948,90
7713	Libéralités reçues	73 500,00		73 500,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	800 224,17		800 224,17
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	1 690,72		1 690,72
778	Autres produits exceptionnels	108 764,37	98 627,28	10 137,09
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	984 179,26	98 627,28	885 551,98
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	18 476 703,40	804 609,83	17 672 093,57
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	262 612,07		262 612,07
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	262 612,07		262 612,07

Etat de réalisation des opérationsSection DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	262 612,07		262 612,07
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	18 739 315,47	804 609,83	17 934 705,64



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		5 100 000,00						5 100 000,00		5 100 000,00
102	Sous Total compte 102		5 100 000,00						5 100 000,00		5 100 000,00
10	Sous Total compte 10		5 100 000,00						5 100 000,00		5 100 000,00
110	Report à nouveau (solde créditeur)		1 065 708,60	559 451,11				559 451,11	1 065 708,60		506 257,49
11	Sous Total compte 11		1 065 708,60	559 451,11				559 451,11	1 065 708,60		506 257,49
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou pert)	559 451,11			559 451,11			559 451,11	559 451,11		0,00
12	Sous Total compte 12	559 451,11			559 451,11			559 451,11	559 451,11		0,00
1312	Régions		124 371,04						124 371,04		124 371,04
1313	Départements		600 000,00						600 000,00		600 000,00
1314	Communes		2 112 000,00				200 000,00		2 312 000,00		2 312 000,00
131	Sous Total compte 131		2 836 371,04				200 000,00		3 036 371,04		3 036 371,04
13912	Régions	81 297,02				7 844,60		89 141,62		89 141,62	
13913	Départements	560 000,00				40 000,00		600 000,00		600 000,00	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13914	Communes	876 353,02				214 767,47		1 091 120,49		1 091 120,49	
1391	Sous Total compte 1391	1 517 650,04				262 612,07		1 780 262,11		1 780 262,11	
139	Sous Total compte 139	1 517 650,04				262 612,07		1 780 262,11		1 780 262,11	
13	Sous Total compte 13	1 517 650,04	2 836 371,04			262 612,07	200 000,00	1 780 262,11	3 036 371,04		1 256 108,93
1641	Emprunts en euro		128 941,24			128 941,24		128 941,24	128 941,24		0,00
164	Sous Total compte 164		128 941,24			128 941,24		128 941,24	128 941,24		0,00
16	Sous Total compte 16		128 941,24			128 941,24		128 941,24	128 941,24		0,00
	Total classe 1	2 077 101,15	9 131 020,88	559 451,11	559 451,11	391 553,31	200 000,00	3 028 105,57	9 890 471,99	1 780 262,11	8 642 628,53
2031	Frais d'études	168 199,40				4 428,50		172 627,90		172 627,90	
203	Sous Total compte 203	168 199,40				4 428,50		172 627,90		172 627,90	
2051	Concessions et droits assimilés	1 008 959,03				18 161,48		1 027 120,51		1 027 120,51	
205	Sous Total compte 205	1 008 959,03				18 161,48		1 027 120,51		1 027 120,51	
2088	Autres immobilisations incorporelles	604,36						604,36		604,36	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
208	Sous Total compte 208	604,36						604,36		604,36	
20	Sous Total compte 20	1 177 762,79				22 589,98		1 200 352,77		1 200 352,77	
2135	Installations générales, agencements, am	142 404,31				195 182,70		337 587,01		337 587,01	
213	Sous Total compte 213	142 404,31				195 182,70		337 587,01		337 587,01	
2145	Installations générales, agencements, am	2 344 204,77						2 344 204,77		2 344 204,77	
214	Sous Total compte 214	2 344 204,77						2 344 204,77		2 344 204,77	
2151	Installations complexes spécialisées	4 868,22				6 901,48		11 769,70		11 769,70	
2153	Installations à caractère spécifique	1 565 708,43				211 953,34		1 777 661,77		1 777 661,77	
2154	Matériel industriel	301 685,36						301 685,36		301 685,36	
2155	Outilsage industriel	7 496,87						7 496,87		7 496,87	
2157	Agencements et aménagements du matériel	121 747,37						121 747,37		121 747,37	
215	Sous Total compte 215	2 001 506,25				218 854,82		2 220 361,07		2 220 361,07	
216	Collections et oeuvres d'art	217 358,27						217 358,27		217 358,27	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2181	Installations générales, agencements, am	739 824,90						739 824,90		739 824,90	
2182	Matériel de transport	45 838,00						45 838,00		45 838,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informati	1 273 245,10				81 320,71		1 354 565,81		1 354 565,81	
2184	Mobilier	494 788,54				23 187,22		517 975,76		517 975,76	
2188	Autres	1 841 171,88				59 526,84		1 900 698,72		1 900 698,72	
218	Sous Total compte 218	4 394 868,42				164 034,77		4 558 903,19		4 558 903,19	
21	Sous Total compte 21	9 100 342,02				578 072,29		9 678 414,31		9 678 414,31	
261	Titres de participation	21 014,50						21 014,50		21 014,50	
26	Sous Total compte 26	21 014,50						21 014,50		21 014,50	
275	Dépôts et cautionnements versés	43 691,00						43 691,00		43 691,00	
27	Sous Total compte 27	43 691,00						43 691,00		43 691,00	
28031	Frais d'études		79 086,64				6 078,24		85 164,88		85 164,88
2803	Sous Total compte 2803		79 086,64				6 078,24		85 164,88		85 164,88



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2805	Concessions et droits similaires, brevet		975 176,12				15 815,48		990 991,60		990 991,60
28088	Autres immobilisations incorporelles		604,36						604,36		604,36
2808	Sous Total compte 2808		604,36						604,36		604,36
280	Sous Total compte 280		1 054 867,12				21 893,72		1 076 760,84		1 076 760,84
28135	Installations générales, agencements, am						9 236,00		9 236,00		9 236,00
2813	Sous Total compte 2813						9 236,00		9 236,00		9 236,00
28145	Installations générales, agencements, am		249 455,36				20 832,00		270 287,36		270 287,36
2814	Sous Total compte 2814		249 455,36				20 832,00		270 287,36		270 287,36
28151	Installations complexes spécialisées						485,00		485,00		485,00
28153	Installations à caractère spécifique		576 195,02				111 102,05		687 297,07		687 297,07
28154	Matériel industriel		299 404,93				2 280,43		301 685,36		301 685,36
28155	Outillage industriel		7 063,90				267,15		7 331,05		7 331,05
28157	Agencements et aménagements du matériel		68 056,21				2 361,42		70 417,63		70 417,63



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2815	Sous Total compte 2815		950 720,06				116 496,05		1 067 216,11		1 067 216,11
28181	Installations générales, agencements et		299 870,62				48 008,97		347 879,59		347 879,59
28182	Matériel de transport		30 208,00				3 126,00		33 334,00		33 334,00
28183	Matériel de bureau et matériel informati		1 120 521,79				34 699,14		1 155 220,93		1 155 220,93
28184	Mobilier		407 641,39				17 011,81		424 653,20		424 653,20
28188	Autres		1 277 723,21				77 569,08		1 355 292,29		1 355 292,29
2818	Sous Total compte 2818		3 135 965,01				180 415,00		3 316 380,01		3 316 380,01
281	Sous Total compte 281		4 336 140,43				326 979,05		4 663 119,48		4 663 119,48
28	Sous Total compte 28		5 391 007,55				348 872,77		5 739 880,32		5 739 880,32
	Total classe 2	10 342 810,31	5 391 007,55			600 662,27	348 872,77	10 943 472,58	5 739 880,32	10 943 472,58	5 739 880,32
4011	Fournisseurs		680 522,47	9 449 937,94	8 866 237,58			9 449 937,94	9 546 760,05		96 822,11
401	Sous Total compte 401		680 522,47	9 449 937,94	8 866 237,58			9 449 937,94	9 546 760,05		96 822,11
4041	Fournisseurs d'immobilisations			691 741,55	691 741,55			691 741,55	691 741,55		0,00



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
404	Sous Total compte 404			691 741,55	691 741,55			691 741,55	691 741,55		0,00
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		799 690,30	799 690,30	1 091 389,41			799 690,30	1 891 079,71		1 091 389,41
40	Sous Total compte 40		1 480 212,77	10 941 369,79	10 649 368,54			10 941 369,79	12 129 581,31		1 188 211,52
411	Clients	931 479,29		5 914 579,29	6 134 859,61			6 846 058,58	6 134 859,61	711 198,97	
4161	Créances douteuses	49 420,02		350 286,63	386 588,63			399 706,65	386 588,63	13 118,02	
416	Sous Total compte 416	49 420,02		350 286,63	386 588,63			399 706,65	386 588,63	13 118,02	
418	Clients - Produits non encore facturés	149 226,00			149 226,00			149 226,00	149 226,00		0,00
41	Sous Total compte 41	1 130 125,31		6 264 865,92	6 670 674,24			7 394 991,23	6 670 674,24	724 316,99	
421	Personnel - Rémunérations dues		19 707,12	4 813 653,51	4 808 734,73			4 813 653,51	4 828 441,85		14 788,34
422	Comité d'entreprise, oeuvres sociales			40 027,31	40 027,31			40 027,31	40 027,31		0,00
425	Personnel - Acomptes		3 546,87	5 724,96	2 178,09			5 724,96	5 724,96		0,00
427	Personnel - Oppositions			106,36	106,36			106,36	106,36		0,00
4282	Dettes provisionnées pour congés à payer		356 077,00	356 077,00	439 580,79			356 077,00	795 657,79		439 580,79



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4286	Autres charges à payer		123 495,81	162 644,81	39 149,00			162 644,81	162 644,81		0,00
428	Sous Total compte 428		479 572,81	518 721,81	478 729,79			518 721,81	958 302,60		439 580,79
42	Sous Total compte 42		502 826,80	5 378 233,95	5 329 776,28			5 378 233,95	5 832 603,08		454 369,13
431	Sécurité sociale		228 909,00	2 610 402,25	2 597 251,25			2 610 402,25	2 826 160,25		215 758,00
437	Autres organismes sociaux		99 128,72	1 087 395,29	1 102 666,39			1 087 395,29	1 201 795,11		114 399,82
4386	Autres charges à payer		159 109,19	159 109,19	161 960,87			159 109,19	321 070,06		161 960,87
438	Sous Total compte 438		159 109,19	159 109,19	161 960,87			159 109,19	321 070,06		161 960,87
43	Sous Total compte 43		487 146,91	3 856 906,73	3 861 878,51			3 856 906,73	4 349 025,42		492 118,69
4411	État et autres collectivités publiques -	63 169,00			63 169,00			63 169,00	63 169,00		0,00
4416	État et autres collectivités publiques -			35 728,30	35 728,30			35 728,30	35 728,30		0,00
441	Sous Total compte 441	63 169,00		35 728,30	98 897,30			98 897,30	98 897,30		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r		22 730,00	256 749,05	253 750,05			256 749,05	276 480,05		19 731,00
442	Sous Total compte 442		22 730,00	256 749,05	253 750,05			256 749,05	276 480,05		19 731,00



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4431	Dépenses			9 845,81	9 845,81			9 845,81	9 845,81		0,00
443	Sous Total compte 443			9 845,81	9 845,81			9 845,81	9 845,81		0,00
4452	TVA intracommunautaire due		605,97	14 359,41	13 753,44			14 359,41	14 359,41		0,00
44562	TVA sur immobilisations	11 542,42		91 079,60	91 079,60			102 622,02	91 079,60	11 542,42	
44566	TVA sur autres biens et services	72 938,69		966 198,15	993 520,36			1 039 136,84	993 520,36	45 616,48	
44567	Crédit de TVA à reporter	787 101,00		8 927 375,00	8 952 533,00			9 714 476,00	8 952 533,00	761 943,00	
4456	Sous Total compte 4456	871 582,11		9 984 652,75	10 037 132,96			10 856 234,86	10 037 132,96	819 101,90	
44571	TVA collectée		6 166,74	1 050 126,33	1 107 601,33			1 050 126,33	1 113 768,07		63 641,74
4457	Sous Total compte 4457		6 166,74	1 050 126,33	1 107 601,33			1 050 126,33	1 113 768,07		63 641,74
44583	Remboursement de taxes sur le chiffre d'affaires			100 000,00	100 000,00			100 000,00	100 000,00		0,00
4458	Sous Total compte 4458			100 000,00	100 000,00			100 000,00	100 000,00		0,00
445	Sous Total compte 445	871 582,11	6 772,71	11 149 138,49	11 258 487,73			12 020 720,60	11 265 260,44	755 460,16	
447	Autres impôts, taxes			106 835,07	106 835,07			106 835,07	106 835,07		0,00



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4486	Charges à payer		24 268,64	24 268,64				24 268,64	24 268,64		0,00
448	Sous Total compte 448		24 268,64	24 268,64				24 268,64	24 268,64		0,00
44	Sous Total compte 44	934 751,11	53 771,35	11 582 565,36	11 727 815,96			12 517 316,47	11 781 587,31	735 729,16	
466	Excédents de versement		60,00	29 361,61	29 301,61			29 361,61	29 361,61		0,00
46711	Autres comptes créditeurs		22 440,85	811 985,90	790 545,05			811 985,90	812 985,90		1 000,00
4671	Sous Total compte 4671		22 440,85	811 985,90	790 545,05			811 985,90	812 985,90		1 000,00
46721	Débiteurs divers - Amiable	81 525,00		1 193 757,25	1 241 754,97			1 275 282,25	1 241 754,97	33 527,28	
46726	Débiteurs divers - Contentieux	36 031,50		66 000,00	99 031,50			102 031,50	99 031,50	3 000,00	
4672	Sous Total compte 4672	117 556,50		1 259 757,25	1 340 786,47			1 377 313,75	1 340 786,47	36 527,28	
467	Sous Total compte 467	117 556,50	22 440,85	2 071 743,15	2 131 331,52			2 189 299,65	2 153 772,37	35 527,28	
4687	Produits à recevoir	317 402,00		78 654,13	317 402,00			396 056,13	317 402,00	78 654,13	
468	Sous Total compte 468	317 402,00		78 654,13	317 402,00			396 056,13	317 402,00	78 654,13	
46	Sous Total compte 46	434 958,50	22 500,85	2 179 758,89	2 478 035,13			2 614 717,39	2 500 535,98	114 181,41	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4711	Versements des régisseurs			735 164,29	735 164,29			735 164,29	735 164,29		0,00
4712	Virements réimputés		571,58	9 261,68	10 238,10			9 261,68	10 809,68		1 548,00
4713	Recettes perçues avant émission des titres		448 373,87	9 883 658,26	9 629 281,70			9 883 658,26	10 077 655,57		193 997,31
471412	Excédents à réimputer - Personnes morale		11 005,11	276 268,88	269 812,68			276 268,88	280 817,79		4 548,91
47141	Sous Total compte 47141		11 005,11	276 268,88	269 812,68			276 268,88	280 817,79		4 548,91
4714	Sous Total compte 4714		11 005,11	276 268,88	269 812,68			276 268,88	280 817,79		4 548,91
4718	Autres recettes à régulariser		60 899,81	3 687 570,78	3 626 671,01			3 687 570,78	3 687 570,82		0,04
471	Sous Total compte 471		520 850,37	14 591 923,89	14 271 167,78			14 591 923,89	14 792 018,15		200 094,26
4721	Dépenses réglées sans mandatement préalable	18 000,00		10,00	18 010,00			18 010,00	18 010,00		0,00
4722	Commissions bancaires en instance de man			37,16	37,16			37,16	37,16		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			654 415,23	654 415,23			654 415,23	654 415,23		0,00
472	Sous Total compte 472	18 000,00		654 462,39	672 462,39			672 462,39	672 462,39		0,00
4781	Frais de poursuites rattachés	450,00						450,00		450,00	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4784	Arrondis sur déclaration de TVA	0,90		3,84	1,99			4,74	1,99	2,75	
478	Sous Total compte 478	450,90		3,84	1,99			454,74	1,99	452,75	
47	Sous Total compte 47	18 450,90	520 850,37	15 246 390,12	14 943 632,16			15 264 841,02	15 464 482,53		199 641,51
491	Dépréciations des comptes de clients		145 924,00						145 924,00		145 924,00
49	Sous Total compte 49		145 924,00						145 924,00		145 924,00
	Total classe 4	2 518 285,82	3 213 233,05	55 450 090,76	55 661 180,82			57 968 376,58	58 874 413,87	1 659 053,05	2 565 090,34
515	Compte au trésor	2 772 523,78		18 657 365,52	18 962 626,18			21 429 889,30	18 962 626,18	2 467 263,12	
51	Sous Total compte 51	2 772 523,78		18 657 365,52	18 962 626,18			21 429 889,30	18 962 626,18	2 467 263,12	
5411	Régisseurs d'avances (avances)	11 660,81		15 649,83	14 199,32			27 310,64	14 199,32	13 111,32	
5412	Régisseurs de recettes (fonds de caisse)	2 000,00						2 000,00		2 000,00	
541	Sous Total compte 541	13 660,81		15 649,83	14 199,32			29 310,64	14 199,32	15 111,32	
54	Sous Total compte 54	13 660,81		15 649,83	14 199,32			29 310,64	14 199,32	15 111,32	
580	Opérations d'ordre budgétaire			611 484,84	611 484,84			611 484,84	611 484,84		0,00



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
584	Encaissements par lecture optique	10 879,61		78 506,91	89 386,52			89 386,52	89 386,52		0,00
5872	Compte pivot - Admission en non valeur e			83 249,94	83 249,94			83 249,94	83 249,94		0,00
587	Sous Total compte 587			83 249,94	83 249,94			83 249,94	83 249,94		0,00
588	Autres virements internes			118 204,24	118 204,24			118 204,24	118 204,24		0,00
58	Sous Total compte 58	10 879,61		891 445,93	902 325,54			902 325,54	902 325,54		0,00
	Total classe 5	2 797 064,20		19 564 461,28	19 879 151,04			22 361 525,48	19 879 151,04	2 482 374,44	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)					538 766,73	13 206,01	538 766,73	13 206,01	525 560,72	
6063	Fournitures d'entretien et de petit équi					187 882,29	15 765,56	187 882,29	15 765,56	172 116,73	
6064	Fournitures administratives					7 806,67		7 806,67		7 806,67	
6066	Carburants					1 874,58		1 874,58		1 874,58	
6068	Autres matières et fournitures					82 562,21	15 825,24	82 562,21	15 825,24	66 736,97	
606	Sous Total compte 606					818 892,48	44 796,81	818 892,48	44 796,81	774 095,67	
60	Sous Total compte 60					818 892,48	44 796,81	818 892,48	44 796,81	774 095,67	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
611	Sous-traitance générale					3 796 221,88	307 959,95	3 796 221,88	307 959,95	3 488 261,93	
6132	Locations immobilières					47 672,20		47 672,20		47 672,20	
6135	Locations mobilières					347 306,51	33 878,24	347 306,51	33 878,24	313 428,27	
6137	Redevances, droits de passage et servitu					6 000,00		6 000,00		6 000,00	
613	Sous Total compte 613					400 978,71	33 878,24	400 978,71	33 878,24	367 100,47	
6156	Maintenance					1 336 765,98	131 385,93	1 336 765,98	131 385,93	1 205 380,05	
615	Sous Total compte 615					1 336 765,98	131 385,93	1 336 765,98	131 385,93	1 205 380,05	
6161	Multirisques					62 532,36		62 532,36		62 532,36	
6168	Autres					300,00	300,00	300,00	300,00		0,00
616	Sous Total compte 616					62 832,36	300,00	62 832,36	300,00	62 532,36	
618	Divers					132 295,16	4 436,89	132 295,16	4 436,89	127 858,27	
61	Sous Total compte 61					5 729 094,09	477 961,01	5 729 094,09	477 961,01	5 251 133,08	
6218	Autre personnel extérieur					117 796,54		117 796,54		117 796,54	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
621	Sous Total compte 621					117 796,54		117 796,54		117 796,54	
6222	Commissions et courtages sur ventes					12 802,07	7 294,00	12 802,07	7 294,00	5 508,07	
6226	Honoraires					109 174,26	13 483,20	109 174,26	13 483,20	95 691,06	
622	Sous Total compte 622					121 976,33	20 777,20	121 976,33	20 777,20	101 199,13	
6231	Annonces et insertions					439 142,02	19 662,54	439 142,02	19 662,54	419 479,48	
6236	Catalogues et imprimés					64 958,18	2 754,52	64 958,18	2 754,52	62 203,66	
6238	Divers					4 352,85	3 532,38	4 352,85	3 532,38	820,47	
623	Sous Total compte 623					508 453,05	25 949,44	508 453,05	25 949,44	482 503,61	
6241	Transports sur achats					40,28		40,28		40,28	
6248	Divers					183 734,14	43 032,77	183 734,14	43 032,77	140 701,37	
624	Sous Total compte 624					183 774,42	43 032,77	183 774,42	43 032,77	140 741,65	
6251	Voyages et déplacements					256 010,27	21 864,78	256 010,27	21 864,78	234 145,49	
6256	Missions					66 777,87	1 433,40	66 777,87	1 433,40	65 344,47	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6257	Réceptions					335 690,80	36 894,72	335 690,80	36 894,72	298 796,08	
625	Sous Total compte 625					658 478,94	60 192,90	658 478,94	60 192,90	598 286,04	
6261	Frais d'affranchissement					22 076,27	7,80	22 076,27	7,80	22 068,47	
6262	Frais de télécommunications					71 042,32	1 768,63	71 042,32	1 768,63	69 273,69	
626	Sous Total compte 626					93 118,59	1 776,43	93 118,59	1 776,43	91 342,16	
627	Services bancaires et assimilés					2 260,78		2 260,78		2 260,78	
6281	Concours divers (cotisations)					700,00		700,00		700,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux					843 110,50	24 494,78	843 110,50	24 494,78	818 615,72	
6288	Autres					6 585,56		6 585,56		6 585,56	
628	Sous Total compte 628					850 396,06	24 494,78	850 396,06	24 494,78	825 901,28	
62	Sous Total compte 62					2 536 254,71	176 223,52	2 536 254,71	176 223,52	2 360 031,19	
6312	Taxe d'apprentissage					44 735,08	2 588,12	44 735,08	2 588,12	42 146,96	
6318	Autres impôts, taxes et versements assim					327,73		327,73		327,73	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
631	Sous Total compte 631					45 062,81	2 588,12	45 062,81	2 588,12	42 474,69	
6332	Cotisations versées au FNAL					28 474,05	2 166,12	28 474,05	2 166,12	26 307,93	
6333	Participation des employeurs à la format					80 490,06	5 639,95	80 490,06	5 639,95	74 850,11	
6334	Participation des employeurs à l'effort					46 784,64	23 390,64	46 784,64	23 390,64	23 394,00	
633	Sous Total compte 633					155 748,75	31 196,71	155 748,75	31 196,71	124 552,04	
63512	Taxes foncières					27 968,00		27 968,00		27 968,00	
63513	Autres impôts locaux					19 847,35		19 847,35		19 847,35	
6351	Sous Total compte 6351					47 815,35		47 815,35		47 815,35	
6358	Autres droits					2 538,82		2 538,82		2 538,82	
635	Sous Total compte 635					50 354,17		50 354,17		50 354,17	
637	Autres impôts, taxes et versements assim					15 911,59	878,00	15 911,59	878,00	15 033,59	
63	Sous Total compte 63					267 077,32	34 662,83	267 077,32	34 662,83	232 414,49	
6411	Salaires, appointements, commissions de					5 666 933,08	170 061,74	5 666 933,08	170 061,74	5 496 871,34	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6412	Congés payés					795 657,79	356 077,00	795 657,79	356 077,00	439 580,79	
6413	Primes et gratifications					24 012,95		24 012,95		24 012,95	
6414	Indemnités et avantages divers					9 871,87		9 871,87		9 871,87	
64198	Autres remboursements					368,28	21 486,93	368,28	21 486,93		21 118,65
6419	Sous Total compte 6419					368,28	21 486,93	368,28	21 486,93		21 118,65
641	Sous Total compte 641					6 496 843,97	547 625,67	6 496 843,97	547 625,67	5 949 218,30	
6451	Cotisations à l'URSSAF					1 702 825,93	258 615,74	1 702 825,93	258 615,74	1 444 210,19	
6452	Cotisations aux mutuelles					106 963,41	20 062,91	106 963,41	20 062,91	86 900,50	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					375 572,24		375 572,24		375 572,24	
6454	Cotisations au Pôle Emploi					247 817,85	12 586,62	247 817,85	12 586,62	235 231,23	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux					190 053,88	3 560,01	190 053,88	3 560,01	186 493,87	
645	Sous Total compte 645					2 623 233,31	294 825,28	2 623 233,31	294 825,28	2 328 408,03	
6472	Versements aux comités d'entreprise					61 087,75	10 040,87	61 087,75	10 040,87	51 046,88	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6474	Versements aux autres oeuvres sociales					48 225,00	13 454,94	48 225,00	13 454,94	34 770,06	
6475	Médecine du travail, pharmacie					17 455,81		17 455,81		17 455,81	
647	Sous Total compte 647					126 768,56	23 495,81	126 768,56	23 495,81	103 272,75	
648	Autres charges de personnel					297 602,00		297 602,00		297 602,00	
64	Sous Total compte 64					9 544 447,84	865 946,76	9 544 447,84	865 946,76	8 678 501,08	
6512	Droits d'utilisation - Informatique en n					43 485,46		43 485,46		43 485,46	
6518	Autres					293 318,57	100 708,96	293 318,57	100 708,96	192 609,61	
651	Sous Total compte 651					336 804,03	100 708,96	336 804,03	100 708,96	236 095,07	
6541	Créances admises en non-valeur					83 249,94		83 249,94		83 249,94	
654	Sous Total compte 654					83 249,94		83 249,94		83 249,94	
6588	Autres charges diverses de gestion coura					14,81		14,81		14,81	
658	Sous Total compte 658					14,81		14,81		14,81	
65	Sous Total compte 65					420 068,78	100 708,96	420 068,78	100 708,96	319 359,82	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
66111	Intérêts réglés à l'échéance					5 028,76		5 028,76		5 028,76	
6611	Sous Total compte 6611					5 028,76		5 028,76		5 028,76	
661	Sous Total compte 661					5 028,76		5 028,76		5 028,76	
666	Pertes de change					58,66		58,66		58,66	
66	Sous Total compte 66					5 087,42		5 087,42		5 087,42	
6712	Pénalités, amendes fiscales et pénales					1 589,18		1 589,18		1 589,18	
6718	Autres charges exceptionnelles sur opéra					4 988,57		4 988,57		4 988,57	
671	Sous Total compte 671					6 577,75		6 577,75		6 577,75	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs					19 950,73		19 950,73		19 950,73	
67	Sous Total compte 67					26 528,48		26 528,48		26 528,48	
6811	Dotations aux amortissements sur immobil					348 872,77		348 872,77		348 872,77	
681	Sous Total compte 681					348 872,77		348 872,77		348 872,77	
68	Sous Total compte 68					348 872,77		348 872,77		348 872,77	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 6					19 696 323,89	1 700 299,89	19 696 323,89	1 700 299,89	18 017 142,65	21 118,65
703	Ventes de produits résiduels						580,33		580,33		580,33
706	Prestations de services					325 893,92	3 548 553,88	325 893,92	3 548 553,88		3 222 659,96
7082	Commissions et courtages						35 846,18		35 846,18		35 846,18
7083	Locations diverses						190 796,05		190 796,05		190 796,05
7084	Mise à disposition de personnel facturée par des tiers						597 072,36		597 072,36		597 072,36
70878						13 932,63	245 626,91	13 932,63	245 626,91		231 694,28
7087	Sous Total compte 7087					13 932,63	245 626,91	13 932,63	245 626,91		231 694,28
7088	Autres produits d'activités annexes (ces						250 000,00		250 000,00		250 000,00
708	Sous Total compte 708					13 932,63	1 319 341,50	13 932,63	1 319 341,50		1 305 408,87
70	Sous Total compte 70					339 826,55	4 868 475,71	339 826,55	4 868 475,71		4 528 649,16
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION					317 402,00	10 297 226,88	317 402,00	10 297 226,88		9 979 824,88
74	Sous Total compte 74					317 402,00	10 297 226,88	317 402,00	10 297 226,88		9 979 824,88



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
751	Redevances pour concessions, brevets, li					32 605,72	785 654,14	32 605,72	785 654,14		753 048,42
752	Revenus des immeubles non affectés à des					15 780,00	1 263 750,85	15 780,00	1 263 750,85		1 247 970,85
7588	Autres						255 929,63		255 929,63		255 929,63
758	Sous Total compte 758						255 929,63		255 929,63		255 929,63
75	Sous Total compte 75					48 385,72	2 305 334,62	48 385,72	2 305 334,62		2 256 948,90
7713	Libéralités reçues						73 500,00		73 500,00		73 500,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérat						800 224,17		800 224,17		800 224,17
771	Sous Total compte 771						873 724,17		873 724,17		873 724,17
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur						1 690,72		1 690,72		1 690,72
777	Quote-part des subventions d'investissem						262 612,07		262 612,07		262 612,07
778	Autres produits exceptionnels					98 627,28	108 764,37	98 627,28	108 764,37		10 137,09
77	Sous Total compte 77					98 627,28	1 246 791,33	98 627,28	1 246 791,33		1 148 164,05
	Total classe 7					804 241,55	18 717 828,54	804 241,55	18 717 828,54		17 913 586,99



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total général	17 735 261,48	17 735 261,48	75 574 003,15	76 099 782,97	21 492 781,02	20 967 001,20	114 802 045,65	114 802 045,65	34 882 304,83	34 882 304,83



Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2024

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Page des signatures

06600 - cent quatre 104

Exercice 2024

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

A , le

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **cent quatre 104** pendant l'année **2024** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le



IDF-2025-04-02-00008

Délibération n°2025-10 approbation de
l'Affectation du résultat 2024

DÉLIBÉRATION N°2025-10 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de l'affectation du résultat de l'exercice 2024

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1431-7 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Le CENTQUATRE et les arrêtés préfectoraux n°75-2019-12-26-005 du 26 décembre 2019 et n°75-2022-06-24-00010 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS, notamment les articles 9 et 15.2 ;

Vu la délibération n° 2023-18 du 20 décembre 2023 portant approbation du budget primitif 2024 ;

Vu la délibération n°2024-07 du 3 avril 2024 approuvant le budget supplémentaire 2024 ;

Vu la délibération n°2024-13 du 7 novembre 2024 portant approbation de la décision modificative n°01 ;

Conformément aux articles L.2311-5 et R2311-11 et suivants du Code général des collectivités territoriales, et à l'instruction codificatrice M4, il est proposé d'approuver la décision budgétaire de reprise de résultat 2024 présentée et validée lors du vote des comptes de gestion et administratif 2024.

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE l'affectation du résultat d'exploitation cumulé constaté sur la section de fonctionnement pour l'exercice 2024 d'un montant :

- -82 436,73 € en résultat comptable 2024 de la section d'exploitation,
- 506 257,49 € en résultat cumulé des exercices précédents.

Soit un total de : 423 820,76 € en excédent d'exploitation reporté au chapitre R002.

Article 2 : APPROUVE l'affectation du résultat d'investissement cumulé constaté pour l'exercice 2024 d'un montant de :

- 443 342,81 € en résultat comptable 2024 de la section investissement
- 1 595 859,48 € en résultat cumulé des exercices précédents

Soit un total de : 1 152 516,67 € reporté en section d'investissement sur la ligne R001.

__14__ Administrateurs présents ou représentés.

13 Voix pour __ Contre _1_ Abstention

La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration

Carine Rolland

SIGNÉ

IDF-2025-04-02-00011

Délibération n°2025-13 Approbation de la
passation du Marché de supports signalétiques

DÉLIBÉRATION N°2025-13 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de la passation du marché relatif aux prestations de réalisation et d'installation de supports signalétiques dans et hors les murs du CENTQUATRE-PARIS

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article R.1431-7 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Le CENTQUATRE et les arrêtés préfectoraux n°75-2019-12-26-005 du 26 décembre 2019 et n°75-2022-06-24-00010 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS et notamment les articles 8 et 10 ;

Vu la délibération n°2019-20 du 16 octobre 2019 portant délégation de signature au directeur des marchés publics ;

Vu la délibération n°2020-05 du 3 mars 2020 portant approbation du guide des achats interne du CENTQUATRE-PARIS ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE le lancement d'une procédure formalisée sous le mode d'appel d'offres ouvert relative aux prestations de réalisation et installation de supports signalétiques.

Article 2 : AUTORISE le directeur du CENTQUATRE-PARIS à signer les documents contractuels après décision de la Commission d'appel d'offres et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'à signer tout actes, décisions et/ou avenants nécessaires à l'exécution dudit accord-cadre.

12 Administrateurs présents ou représentés.

12 Voix pour Contre Abstentions.

La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND

SIGNÉ

IDF-2025-04-02-00012

Délibération n°2025-14 Approbation de la
passation du marché affichage publicitaire

DÉLIBÉRATION N°2025-14 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de la passation du marché relatif aux prestations d'affichage publicitaire du CENTQUATRE-PARIS.

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article R.1431-7 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Le CENTQUATRE et les arrêtés préfectoraux n°75-2019-12-26-005 du 26 décembre 2019 et n°75-2022-06-24-00010 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS et notamment les articles 8 et 10 ;

Vu la délibération n°2019-20 du 16 octobre 2019 portant délégation de signature au directeur des marchés publics ;

Vu la délibération n°2020-05 du 3 mars 2020 portant approbation du guide des achats interne du CENTQUATRE-PARIS ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE le lancement d'une procédure formalisée sous le mode d'appel d'offres ouvert relative aux prestations d'affichage publicitaire du CENTQUATRE-PARIS.

Article 2 : AUTORISE le directeur du CENTQUATRE-PARIS à signer les documents contractuels après décision de la Commission d'appel d'offres et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'à signer tout actes, décisions et/ou avenants nécessaires à l'exécution dudit accord-cadre.

12 Administrateurs présents ou représentés.

12 Voix pour Contre Abstentions.

La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND

SIGNÉ

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-03-11-00015

Arrêté de renouvellement autorisation CSAPA
RABELAIS

AGENCE RÉGIONALE DE SANTE ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ DD93/PDS - n°2025 - 5

**portant renouvellement d'autorisation du Centre de Soins, d'accompagnement et de
Prévention en Addictologie (CSAPA) Rabelais sis 70 rue Douy Delcupe 93100
Montreuil, géré par l'association CAPassCité sise à la même adresse**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.312-1, L.312-8, L.313-1, L.313-4, L.313-5 et R.313-10-3 et suivants ;
- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L3311-2 à L3311-5, D3411-6 et D3411-1 à D3411-10 ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de justice administrative et notamment son article R312-1 ;
- VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis Robin en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° 2010 – 500 du 26 février 2010 portant autorisation de création d'un centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) dénommé « Rabelais » spécialisé « alcool » géré par l'association Réseau PASS, pour une durée de trois ans ;
- VU** l'arrêté n° 2014 – 110 du 4 mars 2014 portant prorogation de l'autorisation du CSAPA Rabelais, géré par l'association Réseau PaASS, pour une durée de 15 ans, à compter de la date de délivrance de l'autorisation initiale ;
- VU** l'arrêté n° 2018 – 132 du 26 juillet 2018 portant cession d'autorisation du CSAPA Rabelais par l'association Réseau PASS au bénéfice de l'association CAPassCité, sans modification.

CONSIDÉRANT que le projet est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux constatés dans le département ;

CONSIDÉRANT qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDÉRANT qu'il présente un coût de fonctionnement, en année pleine compatible avec le montant des dotations mentionnées à l'article L.314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDÉRANT les conclusions du rapport d'évaluation externe du 17 octobre 2023.

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le renouvellement d'autorisation du CSAPA Rabelais est accordé à l'association CAPassCité pour une durée de 15 ans à compter du 26 février 2025.

ARTICLE 2

Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

- N° FINESS de l'établissement : 93 080 102 2
- N° FINESS du gestionnaire : 93 002 836 0
- Catégorie de l'établissement : 197 – centre soins accompagnement prévention addictologie (CSAPA)
- Statut juridique de l'EJ : 60 – Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique
- Mode de tarification : 34 – ARS dotation globale

ARTICLE 3

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement doit être porté à la connaissance des autorités compétentes conformément à l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 4

Un recours peut être formé devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

ARTICLE 5

Le Directeur de la santé publique de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France et la Directrice de la Délégation départementale de la Seine-Saint-Denis sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la région Ile-de-France et du département de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Saint-Denis,

Le directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-03-11-00016

Arrêté de renouvellement autorisation CSAPA
VILLE D'AUBERVILLIERS

AGENCE RÉGIONALE DE SANTE ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ DD93/PDS - n°2025 - 7

portant renouvellement d'autorisation du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) dénommé CSAPA d'Aubervilliers, sis 5 rue du Docteur Pesqué – 93300 Aubervilliers géré par l'Hôtel de ville d'Aubervilliers, sis 2 rue de la Commune de Paris – 93300 Aubervilliers

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.312-1, L.312-8, L.313-1, L.313-4, L.313-5 et R.313-10-3 et suivants ;
- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L3311-2 à L3311-5, D3411-6 et D3411-1 à D3411-10 ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de justice administrative et notamment son article R312-1 ;
- VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis Robin en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° 2010-491 du 26 février 2010 portant autorisation de création du CSAPA dénommé CSAPA d'Aubervilliers et géré par la ville d'Aubervilliers ;
- VU** l'arrêté n° 2014-109 du 4 mars 2014 portant prorogation d'autorisation du CSAPA d'Aubervilliers pour une durée de 15 ans, à compter de la date de délivrance de l'autorisation initiale ;

- CONSIDÉRANT** que le projet est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux constatés dans le département ;
- CONSIDÉRANT** qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- CONSIDÉRANT** qu'il présente un coût de fonctionnement, en année pleine compatible avec le montant des dotations mentionnées à l'article L.314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- CONSIDÉRANT** les conclusions du rapport d'évaluation externe réalisée le 25 juin 2024.

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le renouvellement d'autorisation du CSAPA de la Ville d'Aubervilliers, ainsi que de la consultation jeunes consommateurs (CJC) qu'il porte, est accordé à la Ville d'Aubervilliers pour une durée de 15 ans à compter du 26 février 2025.

ARTICLE 2

L'établissement est destiné à prendre en charge des personnes en difficultés spécifiques ayant des pratiques addictives. Son financement est assuré par une dotation globale versée par l'assurance maladie. Conformément à l'article D-3411, le CSAPA exerce ses prestations en ambulatoire.

ARTICLE 3

Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

- N° FINESS de l'établissement : 93 001 862 7
- N° FINESS du gestionnaire : 93 081 286 2
- Catégorie de l'établissement : 197
- Statut juridique de l'EJ : 03
- Mode de tarification : 34

ARTICLE 4

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement doit être porté à la connaissance des autorités compétentes conformément à l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 5

Un recours peut être formé devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

ARTICLE 6

Le Directeur de la santé publique de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France et la Directrice de la Délégation départementale de la Seine-Saint-Denis sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la région Ile-de-France et du département de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Saint-Denis,

Le directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-03-11-00017

Arrêté de renouvellement autorisation CSAPA
VILLE D'AULNAY-SOUS-BOIS

AGENCE RÉGIONALE DE SANTE ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ DD93/PDS - n°2025 - 3

portant renouvellement d'autorisation du Centre de Soins, d'accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) dénommé CSAPA d'Aulnay-sous-Bois sis 2 rue du Limousin – 93600 Aulnay-sous-Bois, géré par l'hôtel de ville d'Aulnay-sous-Bois, sis Boulevard de l'Hôtel de Ville – 93600 Aulnay-sous-Bois

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.312-1, L.312-8, L.313-1, L.313-4, L.313-5 et R.313-10-3 et suivants ;
- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L3311-2 à L3311-5, D3411-6 et D3411-1 à D3411-10 ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de justice administrative et notamment son article R312-1 ;
- VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis Robin en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° 2010 – 490 du 26 février 2010 portant autorisation de création d'un centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) spécialisé « alcool » pour une durée de 3 ans ;
- VU** l'arrêté n° 2014 – 113 du 4 mars 2014 portant prorogation de l'autorisation du CSAPA d'Aulnay-sous-Bois pour une durée de 15 ans, à compter de la date de délivrance de l'autorisation initiale ;
- VU** la délibération du conseil municipal du 23 octobre 2024 actant la volonté de renouvellement d'autorisation du CSAPA municipal.

CONSIDÉRANT que le projet est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux constatés dans le département ;

CONSIDÉRANT qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDÉRANT qu'il présente un coût de fonctionnement, en année pleine compatible avec le montant des dotations mentionnées à l'article L.314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDÉRANT les conclusions du rapport d'évaluation externe du 29 août 2023.

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le renouvellement d'autorisation du CSAPA d'Aulnay-sous-Bois est accordé à la Ville d'Aulnay-sous-Bois pour une durée de 15 ans à compter du 26 février 2025.

ARTICLE 2

Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

- N° FINESS de l'établissement : 93 001 86 01
- N° FINESS du gestionnaire : 93 081 287 0
- Catégorie de l'établissement : 197 – centre soins accompagnement prévention addictologie (CSAPA)
- Statut juridique de l'EJ : 03 – Commune
- Mode de tarification : 34 – ARS dotation globale

ARTICLE 3

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement doit être porté à la connaissance des autorités compétentes conformément à l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 4

Un recours peut être formé devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

ARTICLE 5

Le Directeur de la santé publique de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France et la Directrice de la Délégation départementale de la Seine-Saint-Denis sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la région Ile-de-France et du département de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Saint-Denis,

Le directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-03-11-00021

Arrêté n°2025 - 1 portant renouvellement
d'autorisation du Centre de Soins,
d'accompagnement et de
Prévention en Addictologie (CSAPA) Clémenceau
sis 8 rue Georges Clémenceau -
93220 Gagny, géré par l'association AURORE

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

Arrêté DD93/PDS - n°2025 - 1

portant renouvellement d'autorisation du Centre de Soins, d'accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) Clémenceau sis 8 rue Georges Clémenceau – 93220 Gagny, géré par l'association AURORE sise 31 rue Falguière – 75015 Paris

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.312-1, L.312-8, L.313-1, L.313-4, L.313-5 et R.313-10-3 et suivants ;
- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L3311-2 à L3311-5, D3411-6 et D3411-1 à D3411-10 ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de justice administrative et notamment son article R312-1 ;
- VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis Robin en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° 2010 – 492 du 26 février 2010 portant autorisation de création d'un centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) généraliste pour trois ans ;
- VU** l'arrêté n° 2014 – 117 du 4 mars 2014 portant prorogation de l'autorisation du CSAPA Clémenceau pour une durée de 15 ans, à compter de la date de délivrance de l'autorisation initiale.

- CONSIDÉRANT** que le projet est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux constatés dans le département ;
- CONSIDÉRANT** qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- CONSIDÉRANT** qu'il présente un coût de fonctionnement, en année pleine compatible avec le montant des dotations mentionnées à l'article L.314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- CONSIDÉRANT** les conclusions du rapport d'évaluation externe du 7 novembre 2023.

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le renouvellement d'autorisation du CSAPA Clémenceau est accordé à l'association Aurore pour une durée de 15 ans à compter du 26 février 2025.

ARTICLE 2

Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

- N° FINESS de l'établissement : 93 000 904 8
- N° FINESS du gestionnaire : 75 071 936 1
- Catégorie de l'établissement : 197
- Statut juridique de l'EJ : 61
- Mode de tarification : 34

ARTICLE 3

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement doit être porté à la connaissance des autorités compétentes conformément à l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 4

Un recours peut être formé devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

ARTICLE 5

Le Directeur de la santé publique de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France et la Directrice de la Délégation départementale de la Seine-Saint-Denis sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la région Ile-de-France et du département de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Saint-Denis,

Le directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-03-11-00020

Arrêté n°2025 - 10 portant renouvellement
d'autorisation du Centre de Soins,
d'accompagnement et de
Prévention en Addictologie (CSAPA) dénommé
CSAPA de la Courneuve sis 2 mail de
l'Egalité - 93120 la Courneuve

AGENCE RÉGIONALE DE SANTE ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ DD93/PDS - n°2025 - 10

portant renouvellement d'autorisation du Centre de Soins, d'accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) dénommé CSAPA de la Courneuve sis 2 mail de l'Égalité – 93120 la Courneuve, géré par l'hôtel de ville de la Courneuve sis avenue de la République – 93120 la Courneuve

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.312-1, L.312-8, L.313-1, L.313-4, L.313-5 et R.313-10-3 et suivants ;
- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L3311-2 à L3311-5, D3411-6 et D3411-1 à D3411-10 ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de justice administrative et notamment son article R312-1 ;
- VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis Robin en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° 2010 – 496 du 26 février 2010 portant autorisation de création d'un centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) spécialisé « alcool » pour une durée de 3 ans ;
- VU** l'arrêté n° 2014 – 113 du 4 mars 2014 portant prorogation de l'autorisation du CSAPA de la Courneuve pour une durée de 15 ans, à compter de la date de délivrance de l'autorisation initiale.

CONSIDÉRANT que le projet est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux constatés dans le département ;

CONSIDÉRANT qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDÉRANT qu'il présente un coût de fonctionnement, en année pleine compatible avec le montant des dotations mentionnées à l'article L.314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDÉRANT les conclusions du rapport d'évaluation externe du 7 novembre 2024.

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le renouvellement d'autorisation du CSAPA de la Courneuve est accordé à la Ville de la Courneuve à compter du 26 février 2025.

ARTICLE 2

Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

- N° FINESS de l'établissement : 93 001 864 3
- N° FINESS du gestionnaire : 93 081 294 6
- Catégorie de l'établissement : 197
- Statut juridique de l'EJ : 03 – Commune
- Mode de tarification : 34 – ARS dotation globale

ARTICLE 3

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement doit être porté à la connaissance des autorités compétentes conformément à l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles ;

ARTICLE 4

Un recours peut être formé devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

ARTICLE 5

Le Directeur de la santé publique de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France et la Directrice de la Délégation départementale de la Seine-Saint-Denis sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la région Ile-de-France et du département de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Saint-Denis,

Le directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-03-11-00023

Arrêté n°2025 - 11 portant renouvellement
d'autorisation du Centre de Soins,
d'accompagnement et de
Prévention en Addictologie (CSAPA) dénommé
LA MOSAIQUE sis 40 ter rue Marceau -
93100 Montreuil

AGENCE RÉGIONALE DE SANTE ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ DD93/PDS - n°2025 - 11

portant renouvellement d'autorisation du Centre de Soins, d'accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) dénommé LA MOSAÏQUE sis 40 ter rue Marceau – 93100 Montreuil, géré par le centre hospitalier intercommunal André Grégoire sis 56 boulevard de la Boissière – 93100 Montreuil

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.312-1, L.312-8, L.313-1, L.313-4, L.313-5 et R.313-10-3 et suivants ;
- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L3311-2 à L3311-5, D3411-6 et D3411-1 à D3411-10 ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de justice administrative et notamment son article R312-1 ;
- VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis Robin en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° 2010 – 497 du 26 février 2010 portant autorisation de création d'un centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) généraliste pour trois ans ;
- VU** l'arrêté n° 2014 – 107 du 4 mars 2014 portant prorogation de l'autorisation du CSAPA La Mosaïque pour une durée de 15 ans, à compter de la date de délivrance de l'autorisation initiale.

CONSIDÉRANT que le projet est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux constatés dans le département ;

CONSIDÉRANT qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDÉRANT qu'il présente un coût de fonctionnement, en année pleine compatible avec le montant des dotations mentionnées à l'article L.314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDÉRANT les conclusions du rapport d'évaluation externe du 14 et 15 novembre 2024.

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le renouvellement d'autorisation du CSAPA La Mosaïque est accordé au centre hospitalier intercommunal André Grégoire pour une durée de 15 ans à compter du 26 février 2025.

ARTICLE 2

Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

- N° FINESS de l'établissement : 93 081 841 4
- N° FINESS du gestionnaire : 93 011 003 6
- Catégorie de l'établissement : 197
- Statut juridique de l'EJ : 14
- Mode de tarification : 34

ARTICLE 3

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement doit être porté à la connaissance des autorités compétentes conformément à l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 4

Un recours peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

ARTICLE 5

Le Directeur de la santé publique de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France et la Directrice de la Délégation départementale de la Seine-Saint-Denis sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la région Ile-de-France et du département de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Saint-Denis, le

Le directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-03-11-00024

Arrêté n°2025 - 2 portant renouvellement
d'autorisation du Centre de Soins,
d'accompagnement et de
Prévention en Addictologie (CSAPA)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ DD93/PDS - n°2025 - 2

portant renouvellement d'autorisation du Centre de Soins, d'accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) dénommé Le Corbillon sis 17 rue Danielle Casanova 93200 Saint-Denis, géré par le Centre Hospitalier de Saint-Denis sis 2 rue du Docteur Delafontaine 93200 Saint-Denis

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.312-1, L.312-8, L.313-1, L.313-4, L.313-5 et R.313-10-3 et suivants ;
- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L3311-2 à L3311-5, D3411-6 et D3411-1 à D3411-10 ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de justice administrative et notamment son article R312-1 ;
- VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis Robin en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° 2010 – 492 du 26 février 2010 portant autorisation de création d'un centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) spécialisé « drogues illicites » pour une durée de 3 ans ;
- VU** l'arrêté n° 2014 – 108 du 4 mars 2014 portant prorogation de l'autorisation du CSAPA Le Corbillon pour une durée de 15 ans, à compter de la date de délivrance de l'autorisation initiale.

- CONSIDÉRANT** que le projet est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux constatés dans le département ;
- CONSIDÉRANT** qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- CONSIDÉRANT** qu'il présente un coût de fonctionnement, en année pleine compatible avec le montant des dotations mentionnées à l'article L.314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- CONSIDÉRANT** les conclusions du rapport d'évaluation externe du 24 avril 2024.

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le renouvellement d'autorisation du CSAPA Le Corbillon, ainsi que de la consultation jeunes consommateurs (CJC) qu'il porte est accordé au CH de Saint-Denis pour une durée de 15 ans à compter du 26 février 2025.

ARTICLE 2

Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

- N° FINESS de l'établissement : 93 081 22 01
- N° FINESS du gestionnaire : 93 011 00 51
- Catégorie de l'établissement : 197 – centre soins accompagnement prévention addictologie (CSAPA)
- Statut juridique de l'EJ : 13 – Etablissement public communal d'hospitalisation
- Mode de tarification : 34 – ARS dotation globale

ARTICLE 3

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement doit être porté à la connaissance des autorités compétentes conformément à l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 4

Un recours peut être formé devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

ARTICLE 5

Le Directeur de la santé publique de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France et la Directrice de la Délégation départementale de la Seine-Saint-Denis sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la région Ile-de-France et du département de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Saint-Denis,

Le directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France



Signé électroniquement par Denis
ROBIN - Directeur Général
Le 06/03/2025 à 11:17

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-03-11-00019

Arrêté n°2025 - 4 portant renouvellement
d'autorisation du Centre de Soins,
d'accompagnement et de
Prévention en Addictologie (CSAPA) dénommé
CSAPA Le Chat sis au centre
municipal de santé du Cygne 6 rue du Cygne -
93200 Saint-Denis

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ DD93/PDS - n°2025 - 4

portant renouvellement d'autorisation du Centre de Soins, d'accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) dénommé CSAPA Le Chat sis au centre municipal de santé du Cygne 6 rue du Cygne – 93200 Saint-Denis, géré par l'hôtel de Ville de Saint-Denis sis 2 place du Caquet – 93200 Saint-Denis

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.312-1, L.312-8, L.313-1, L.313-4, L.313-5 et R.313-10-3 et suivants ;
- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L3311-2 à L3311-5, D3411-6 et D3411-1 à D3411-10 ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de justice administrative et notamment son article R312-1 ;
- VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis Robin en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° 2010 – 501 du 26 février 2010 portant autorisation de création d'un centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) spécialisé « alcool » pour une durée de 3 ans ;
- VU** l'arrêté n° 2014 – 112 du 4 mars 2014 portant prorogation de l'autorisation du CSAPA de Saint-Denis pour une durée de 15 ans, à compter de la date de délivrance de l'autorisation initiale.
- CONSIDÉRANT** que le projet est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux constatés dans le département ; ;
- CONSIDÉRANT** qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- CONSIDÉRANT** qu'il présente un coût de fonctionnement, en année pleine compatible avec le montant des dotations mentionnées à l'article L.314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- CONSIDÉRANT** les conclusions du rapport d'évaluation externe du 26 avril 2024.

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le renouvellement d'autorisation du CSAPA Le Chat, ainsi que de la consultation jeunes consommateurs (CJC) qu'il porte, est accordé à la Ville de Saint-Denis pour une durée de 15 ans à partir du 26 février 2025.

ARTICLE 2

Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

- N° FINESS de l'établissement : 93 081 355 5
- N° FINESS du gestionnaire : 93 081 315 9
- Catégorie de l'établissement : 197
- Statut juridique de l'EJ : 03
- Mode de tarification : 34

ARTICLE 3

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement doit être porté à la connaissance des autorités compétentes conformément à l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 4

Un recours peut être formé devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

ARTICLE 5

Le Directeur de la santé publique de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France et la Directrice de la Délégation départementale de la Seine-Saint-Denis sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la région Ile-de-France et du département de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Saint-Denis, le 11 mars 2025

Le directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

SIGNÉ

Denis ROBIN

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-03-11-00018

Arrêté n°2025 - 6 portant renouvellement
d'autorisation de « Lits Halte Soins Santé »
(LHSS)

Clémenceau sis 8 rue Georges Clémenceau
93220 Gagny, géré par l'association
AURORE

AGENCE RÉGIONALE DE SANTE ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ DD93/PDS - n°2025 - 6

**portant renouvellement d'autorisation de « Lits Halte Soins Santé » (LHSS)
Clémenceau sis 8 rue Georges Clémenceau 93220 Gagny, géré par l'association
AURORE sise 31 rue Falguière 75015 Paris**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.312-1, L.312-8, L.313-1, L.313-4, L.313-5 et R.313-10-3 et suivants ;
- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L3311-2 à L3311-5, D3411-6 et D3411-1 à D3411-10 ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de justice administrative et notamment son article R312-1 ;
- VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis Robin en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° 2010-234 du 21 décembre 2010 portant autorisation de création de Lits Halte Soins Santé (LHSS) d'une capacité de 40 places pour une durée de 15 ans.
- CONSIDÉRANT** que le projet est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux constatés dans le département ;
- CONSIDÉRANT** qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- CONSIDÉRANT** qu'il présente un coût de fonctionnement, en année pleine compatible avec le montant des dotations mentionnées à l'article L.314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- CONSIDÉRANT** les conclusions du rapport d'évaluation externe du 11 octobre 2023.

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le renouvellement d'autorisation du LHSS Clémenceau pour 40 places est accordé à l'association Aurore pour une durée de 15 ans à compter du 21 décembre 2025.

ARTICLE 2

Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

- N° FINESS de l'établissement : 93 002 363 5
- N° FINESS du gestionnaire : 75 071 93 61
- Catégorie de l'établissement : 180 – Lits Halte Soins Santé (LHSS)
- Statut juridique de l'EJ : 61 – Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique
- Mode de tarification : 34 – ARS dotation globale

ARTICLE 3

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement doit être porté à la connaissance des autorités compétentes conformément à l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 4

Un recours peut être formé devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

ARTICLE 5

Le Directeur de la santé publique de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France et la Directrice de la Délégation départementale de la Seine-Saint-Denis sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la région Ile-de-France et du département de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Saint-Denis,

Le directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-03-11-00022

Arrêté n°2025 - 8 portant renouvellement
d'autorisation du Centre de Soins,
d'accompagnement et de
Prévention en Addictologie (CSAPA) du GHI Le
Raincy-Montfermeil sis 10 rue du
Général Leclerc - 93370 Montfermeil

AGENCE RÉGIONALE DE SANTE ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ DD93/PDS - n°2025 - 8

portant renouvellement d'autorisation du Centre de Soins, d'accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) du GHI Le Raincy-Montfermeil sis 10 rue du Général Leclerc – 93370 Montfermeil

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.312-1, L.312-8, L.313-1, L.313-4, L.313-5 et R.313-10-3 et suivants ;
- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L3311-2 à L3311-5, D3411-6 et D3411-1 à D3411-10 ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de justice administrative et notamment son article R312-1 ;
- VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis Robin en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° 2010 – 499 du 26 février 2010 portant autorisation de création d'un centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) généraliste pour trois ans ;
- VU** l'arrêté n° 2014 – 111 du 4 mars 2014 portant prorogation de l'autorisation du CSAPA Valjean pour une durée de 15 ans, à compter de la date de délivrance de l'autorisation initiale.

- CONSIDÉRANT** que le projet est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux constatés dans le département ;
- CONSIDÉRANT** qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- CONSIDÉRANT** qu'il présente un coût de fonctionnement, en année pleine compatible avec le montant des dotations mentionnées à l'article L.314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- CONSIDÉRANT** les conclusions du rapport d'évaluation externe du 12 et 13 novembre 2024.

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le renouvellement d'autorisation du CSAPA est accordé au Groupe hospitalier intercommunal Le Raincy-Montfermeil pour une durée de 15 ans à compter du 26 février 2025.

ARTICLE 2

Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

- N° FINESS de l'établissement : 93 001 854 4
- N° FINESS du gestionnaire : 93 002 148 0
- Catégorie de l'établissement : 197
- Statut juridique de l'EJ : 14
- Mode de tarification : 34

ARTICLE 3

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement doit être porté à la connaissance des autorités compétentes conformément à l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 4

Un recours peut être formé devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

ARTICLE 5

Le Directeur de la santé publique de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France et la Directrice de la Délégation départementale de la Seine-Saint-Denis sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la région Ile-de-France et du département de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Saint-Denis,

Le directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-03-11-00025

Arrêté n°2025 - 9 portant renouvellement
d'autorisation du Centre de Soins,
d'accompagnement et de
Prévention en Addictologie (CSAPA) OPPELIA
Cap 93 sis 26 avenue Louis Lemesle -
93150 Le Blanc-Mesnil

AGENCE RÉGIONALE DE SANTE ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ DD93/PDS - n°2025 - 9

portant renouvellement d'autorisation du Centre de Soins, d'accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) OPPELIA Cap 93 sis 26 avenue Louis Lemesle – 93150 Le Blanc-Mesnil géré par l'association OPPELIA sise 60 rue du Rendez-Vous – 72012 Paris

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.312-1, L.312-8, L.313-1, L.313-4, L.313-5 et R.313-10-3 et suivants ;
- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L3311-2 à L3311-5, D3411-6 et D3411-1 à D3411-10 ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de justice administrative et notamment son article R312-1 ;
- VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis Robin en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° 2010 - 493 du 26 février 2010 portant autorisation de création d'un centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) « spécialisé alcool », dénommé CSAPA Cap 93, géré par l'Hôtel de Ville du Blanc-Mesnil pour trois ans ;
- VU** l'arrêté n° 2014 - 116 du 4 mars 2014 portant prorogation de l'autorisation du CSAPA Cap 93 pour une durée de 15 ans, à compter de la date de délivrance de l'autorisation initiale.
- VU** l'arrêté n° 2022 -253 portant cession de l'autorisation du CSAPA Cap 93 détenue par l'Hôtel de ville du Blanc-Mesnil au profit de l'association OPPELIA à compter du 1^{er} janvier 2023, sans effet concernant la durée d'autorisation.

CONSIDÉRANT que le projet est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux constatés dans le département ;

CONSIDÉRANT qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDÉRANT qu'il présente un coût de fonctionnement, en année pleine compatible avec le montant des dotations mentionnées à l'article L.314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDÉRANT les conclusions du rapport d'évaluation externe du 9 et 10 décembre 2024.

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le renouvellement d'autorisation du CSAPA OPPELIA Cap 93 est accordé à l'association OPPELIA pour une durée de 15 ans à compter du 26 février 2025.

ARTICLE 2

Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

- N° FINESS de l'établissement : 93 001 863 5
- N° FINESS du gestionnaire : 75 005 415 7
- Catégorie de l'établissement : 197
- Statut juridique de l'EJ : 60
- Mode de tarification : 34

ARTICLE 3

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement doit être porté à la connaissance des autorités compétentes conformément à l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles ;

ARTICLE 4

Un recours peut être formé devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

ARTICLE 5

Le Directeur de la santé publique de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France et la Directrice de la Délégation départementale de la Seine-Saint-Denis sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la région Ile-de-France et du département de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Saint-Denis,

Le directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France



Agence Régionale de Santé Île-de-France
La Directrice Générale Adjointe
Sophie MARTINON

Signé électroniquement par Sophie
MARTINON - Directrice Générale
Adjointe
Le 05/03/2025 à 19:26

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2025-04-03-00009

Arrêté portant publication de la liste des
organismes de formation autorisés à mettre en
oeuvre l'action de formation spécifique en
matière d'hygiène alimentaire adaptée à
l'activité des établissements de restauration
commerciale

Arrêté portant publication de la liste des organismes de formation autorisés à mettre en œuvre l'action de formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale

**Le Préfet de la Région Île-de-France
Préfet de Paris
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre du Mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 233-4 et D. 233-12 ;

Vu le code du travail, notamment son article L. 6313-1 ;

Vu l'arrêté du 12 février 2024 relatif au cahier des charges de la formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale ;

Vu l'arrêté du Préfet Île-de-France, Préfet de Paris n° IDF 2024-08-12-00001 du 12 août 2024, portant délégation de signature à Madame Mylène TESTUT-NEVES, Directrice Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Île-de-France

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La liste des organismes de formation autorisés à mettre en œuvre l'action de formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale est fixée comme suit, en annexe du présent arrêté.

Article 2 : L'autorisation d'un organisme de formation peut être restreinte, suspendue ou retirée, en cas de non-respect d'un ou des critères d'octroi de l'autorisation.

Article 3 : Les arrêtés 2024-0006 du 26 juin 2024 et 2024-0007 du 15 juillet 2024 portant publication de la liste des organismes de formation autorisés à mettre en œuvre l'action de formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale sont abrogés.

Article 4 : La Directrice Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 03 avril 2025

Pour le Préfet de Région et par délégation,
La Directrice Régionale et Interdépartementale
de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Signé

Mylène TESTUT-NEVES

Annexe

Liste des organismes de formation enregistrés à la DRIAAF Île-de-France afin de mettre en oeuvre l'action de formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale

Région	Dénomination OF	N°SIRET	CP	Ville	Date de l'arrêté d'enregistrement
Île-de-France	CELESTRA	820 230 134 00026	75009	PARIS	03/04/2025
Île-de-France	AGRO QUALITY CONSULTING FRANCE	478 926 520 00030	93240	STAINS	03/04/2025
Île-de-France	QUALITOP CONSULTING	890 251 291 00013	75008	PARIS	03/04/2025
Île-de-France	VICTOR ACADEMY	910 645 563 00016	95200	SARCELLES	03/04/2025
Île-de-France	MAMA ACADEMY	908 120 314 00012	75008	PARIS	03/04/2025
Île-de-France	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE AUGUSTE RENOIR	199 201 310 00018	92000	NANTERRE	03/04/2025
Île-de-France	LYCEE POLYVALENT LANGEVIN WALLON	199 401 134 00028	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	03/04/2025
Île-de-France	SUPER CONSEILS ET FORMATIONS	832 987 382 00039	94240	L'HAY-LES-ROSES	03/04/2025
Île-de-France	SASU MULTI FORMA	828 770 065 00039	77700	CHESSY	03/04/2025
Île-de-France	LYCEE GENERAL TECHNOLOGIQUE G. BACHELARD	197 709 223 00014	77500	CHELLES	03/04/2025
Île-de-France	DJEMAI YOUNES	877 686 121 00030	75012	PARIS	03/04/2025
Île-de-France	FAVORISER L'ACCOMPAGNEMENT L'INSERTION SOCIOCULTURELLE ET L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE	818 371 304 00036	77170	BRIE-COMTE-ROBERT	03/04/2025
Île-de-France	QUALIFOR	421 503 244 00020	75013	PARIS	03/04/2025
Île-de-France	KALISTYA	980 462 279 00012	75011	PARIS	03/04/2025
Île-de-France	L&RH	795 019 025 00027	92270	BOIS-COLOMBES	03/04/2025
Île-de-France	CITY FORMATION ACADEMY	984 856 286 00013	92200	NEUILLY-SUR-SEINE	03/04/2025
Île-de-France	VOG CONSULTING	522 384 494 00038	94160	SAINT-MANDE	03/04/2025
Île-de-France	GROUPE LOGIS HOTELS	784 360 919 00020	75013	PARIS	03/04/2025
Île-de-France	YOUCEF KHODJA SABRINA	811 138 965 00025	75019	PARIS	03/04/2025
Île-de-France	SIAF FORMATION	980 775 787 00016	77200	TORCY	03/04/2025
Île-de-France	LYCEE POLYVALENT GUSTAVE MONOD	200 061 166 00050	95880	ENGHIEN-LES-BAINS	03/04/2025
Île-de-France	LYCEE TECHNOLOGIQUE – ECOLE NAT COMMERCE	197 507 072 00027	75017	PARIS	03/04/2025
Île-de-France	ME FORMATION	920 888 955 00019	75008	PARIS	03/04/2025
Île-de-France	AFPA ENTREPRISES	824 092 688 00012	93100	MONTREUIL	03/04/2025
Île-de-France	CENTRE NATIONAL DE FORMATION EN SECURITE ET ENVIRONNEMENT	482 379 302 00037	94220	CHARENTON-LE-PONT	03/04/2025

Région	Dénomination OF	N°SIRET	CP	Ville	Date de l'arrêté d'enregistrement
Île-de-France	CFCT 92 IDF	845 406 891 00026	92150	SURESNES	03/04/2025
Île-de-France	GEPSA INSTITUT	810 403 709 00027	93200	SAINT-DENIS	03/04/2025
Île-de-France	PREPASTRAT	890 521 172 00019	75012	PARIS	03/04/2025
Île-de-France	LYCEE POLYVALENT VIOLLET-LE-DUC, LYCEE DES METIERS DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES HABITAT ET ENVIRONNEMENT DURABLES	197 825 870 00052	78640	VILLIERS-SAINT-FREDERIC	03/04/2025
Île-de-France	LA SOURCE	843 590 332 00030	92200	NEUILLY-SUR-SEINE	03/04/2025
Île-de-France	OB HOLDING	38830044400071	92300	LEVALLOIS-PERRET	03/04/2025
Île-de-France	BK SERVICES	820 010 734 00052	92110	CLICHY	15/07/2024
Île-de-France	ERGONEO	897 788 881 00018	95530	LA FRETTE-SUR-SEINE	15/07/2024
Île-de-France	ETOILES.ACADEMY	750 704 363 00050	75009	PARIS	15/07/2024
Île-de-France	ECOLE ITALIENNE DE PIZZAIOLO	841 768 005 00024	75011	PARIS	15/07/2024
Île-de-France	CERTIFCOM	881 473 250 00010	75012	PARIS	15/07/2024
Île-de-France	AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	824 228 142 00108	77420	CHAMPS-SUR-MARNE	15/07/2024
Île-de-France	ARCHIPEL	338 257 421 00028	75008	PARIS	15/07/2024
Île-de-France	AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	824 228 142 00025	93240	STAINS	15/07/2024
Île-de-France	AFTER ALL	804 281 756 00028	94120	FONTENAY-SOUS-BOIS	15/07/2024
Île-de-France	CONSEILS QUALITE ET FORMATIONS DIDACTIQUES	488 150 053 00038	95270	BELLEFONTAINE	15/07/2024
Île-de-France	QUICK SERVICES	879 804 748 00033	93300	AUBERVILLIERS	15/07/2024
Île-de-France	ASFOREST	304 974 314 00011	75002	PARIS	15/07/2024
Île-de-France	HORIZONS	428 261 960 00036	91150	ETAMPES	15/07/2024
Île-de-France	CCI SEINE-ET-MARNE	187 709 183 00235	77700	SERRIS	15/07/2024
Île-de-France	CCID Paris	130 017 270 00195	75002	PARIS	15/07/2024
Île-de-France	TRANS-COMPETENCES	895 081 610 00019	93120	LA COURNEUVE	15/07/2024
Île-de-France	Fondation INFA	785 740 291 01020	94120	FONTENAY-SOUS-BOIS	15/07/2024
Île-de-France	LAGARDERE TRAVEL RETAIL FRANCE	542 095 336 17694	92 300	LEVALLOIS-PERRET	15/07/2024
Île-de-France	Akreator Formations	790 549 018 00030	75016	PARIS	15/07/2024
Île-de-France	REA FORMATION	920 624 079 00017	75008	PARIS	26/06/2024
Île-de-France	UMIH FORMATION SAS	918 500 547 00016	75007	PARIS	26/06/2024
Île-de-France	CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION ILE-DE-FRANCE	130 027 972 00012	75012	PARIS	26/06/2024
Île-de-France	MAZOUZ JESSY	504 091 554 00031	75008	PARIS	26/06/2024

Région	Dénomination OF	N°SIRET	CP	Ville	Date de l'arrêté d'enregistrement
Île-de-France	SILLIKER	303 434 591 00630	95800	CERGY	26/06/2024
Île-de-France	BOUCHARD GUILLAUME	851 489 435 00012	78600	MAISONS-LAFFITTE	26/06/2024
Île-de-France	ADOCA	520 645 235 00026	91080	EVRY- COURCOURONNES	26/06/2024
Île-de-France	FORM'ALACARTE	508 904 224 00047	91360	EPINAY-SUR-ORGE	26/06/2024
Île-de-France	BERTRAND FRANCHISE FORMATION	384 170 387 00052	92300	LEVALLOIS-PERRET	26/06/2024
Île-de-France	STELO FORMATION	315 131 698 00047	75008	PARIS	26/06/2024
Île-de-France	CTRE LOCAL ACTION QUALITE ILE DE FRANCE	409 294 303 00022	75008	PARIS	26/06/2024
Île-de-France	AZ AF FORMATIONS ET CONSEILS	952 463 487 00019	78955	CARRIERES-SOUS- POISSY	26/06/2024
Île-de-France	WEBRESTOS - MONDIAL SERVICE - MON RESTAU	812 748 440 00037	94270	LE KREMLIN-BICETRE	26/06/2024